

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°D2025/17

QUESTION N°10

<u>OBJET</u>: <u>EDUCATION</u> / CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2029 A INTERVENIR AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-cinq Le vingt-six A vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Christophe CONNAN - Souleymane SANOGO
Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA - Christophe BATTAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Fahed HADJI Denis HOFFMANN a donné procuration à Claude CAUET Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC



ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ:

Christophe CONNAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric COUDERCHON

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 25 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de votants : 29

N°D2025_17 - EDUCATION / Convention Territoriale Globale 2025_2029 à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

Vu les articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté en date du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations Familiales,

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (C.N.A.F),

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise en date du 27 février 2024 concernant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales,

Vu le projet de convention territoriale globale ci-annexée.

Considérant la volonté de la Commune de poursuivre le travail partenarial avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Considérant la nécessité de renouveler la Convention Territorial Globale ;

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité,

- ✓ APPROUVER les termes de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise
- ✓ AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention ainsi que tout document inhérent.

Transmis en Préfecture le : 0/104/2625

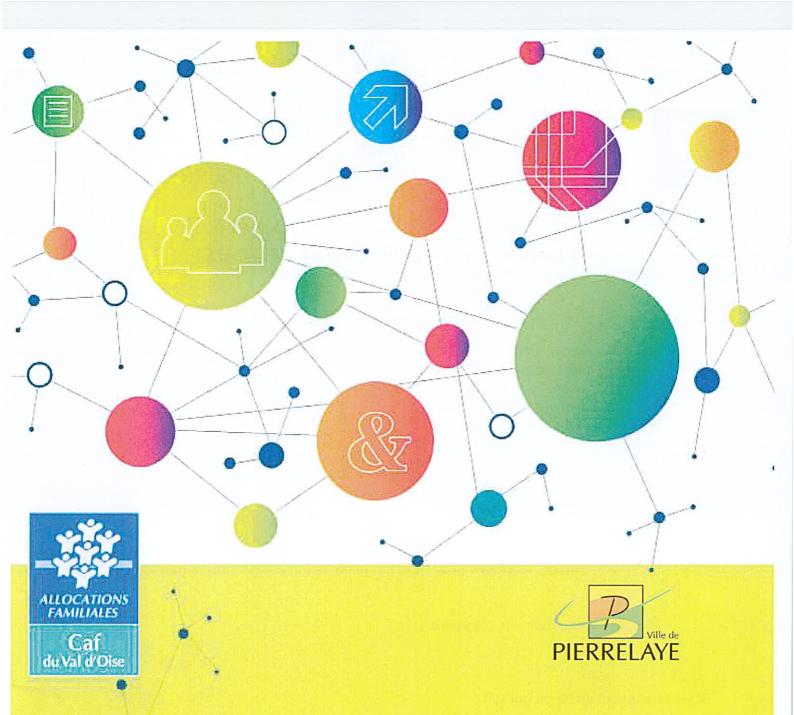
Publié(e) le : 0/104/225

Exécutoire le : 01/04/225

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, POUR EXTRAIT CONFORME PIERRELAYE, LE 26 MARS 2025

LE MAIRE

MICHEL VALLADE





2025 - 2029

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal N°D2o2S17 du 26 03 22S LE MAIRE,









CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre:

| - | La Caisse des allocations familiales du Val d'Oise représentée par le président de son |
|---|--|
| | conseil d'administration, Monsieur Jean-Yves Delannoy et par sa directrice, Madame |
| | Christelle Kissane, dûment autorisés à signer la présente convention ; |

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de Pierrelaye représentée par son maire Monsieur Michel Vallade, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

| Preambule | 4 |
|--|---|
| ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE | 6 |
| ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF | 6 |
| Article 3 - Les Champs d'intervention de la commune | 7 |
| ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS | 7 |
| ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES | 9 |
| Article 6 - Modalites de Collaboration | 9 |
| Article 7 - Echanges de données | 10 |
| Article 8 - Communication | 10 |
| Article 9 - Evaluation | 10 |
| Article 10 - Duree de la convention | 10 |
| Article 11 - Execution formelle de la convention | 11 |
| Article 12 - La fin de la convention | 11 |
| Article 13 - Les recours | 11 |
| Article 14 - Confidentialite | 12 |
| ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC PARTAGE | 13 |
| Annexe 2 — Liste des equipements et services soutenus par la collectivite locale | |
| ANNEXE 3 – Plan d'actions | |
| Annexe 4 – Modalites de pilotage strategique et operationnel et suivi de la Ctg | *************************************** |
| ANNEXE 5 – EVALUATION | |
| Annexe 6 – Decision du conseil municipal | |

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf);

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Val d'Oise en date du 27 février 2024 concernant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales (Ctg) ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Pierrelaye en date du 26 mars 2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie

sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes :

En matière de démographie, la commune compte

- o 10 000 d'habitants
- o Le taux de couverture CAF s'élève à 58.4 % contre 57.3 % pour le département.
- o La part des familles bénéficiaires du RSA s'élève à 20 % contre 13.1 % pour le département et 10.5 % pour le Communauté d'Agglomération du Val Parisis.
- o Le revenu fiscal de référence moyen par foyer (25 294 €) est plus bas que la communauté de communes du Val Parisis (30 039 €) et le département (28 238 €).
- o Le nombre d'enfants de moins de 2 ans révolus, couverts par la CAF, a augmenté de 38.7 % contre 3.7 % pour la communauté de communes du Val Parisis.
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles est détaillée dans le diagnostic (annexe1)
- <u>Les territoires et les champs d'intervention prioritaires suivants</u>:
 - Les territoires : Le Clos Saint Pierre Elargi, quartier en politique de la ville
 - Les champs d'intervention prioritaires : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la parentalité, santé-social, l'éducation, la culture, la communication et le pilotage.
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions ainsi que les degrés d'intervention de chaque partenaire sont développés dans chaque fiche action en annexe 3 de la présente convention.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Val d'Oise et la commune de Pierrelaye souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet:

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles concernent :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :
 - Versement de la prestation d'accueil du jeune enfant pour les familles ayant recours à une assistant(e)s maternel(le) ou choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant
 - o Financement en investissement et en fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais petite enfance, aide au démarrage des maisons d'assistant(e)s maternel(le)s
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants :
 - o Versement de prestations d'entretien aux familles (allocations familiales, allocation de rentrée scolaire)
 - o Financement de structures et de services dédiés à la jeunesse et au soutien à la fonction parentale : lieux d'accueil enfants parents, centres de loisirs, aides aux départs en vacances, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, réseaux d'écoute et d'accompagnement des parents, accès aux structures de médiation familiale, espace rencontres ...
 - o Accompagnement social proposé aux familles confrontées à un événement de vie fragilisant (séparation, décès d'un enfant, décès d'un conjoint)
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - O Versement de prestations pour soutenir les ménages à faire face aux charges de logement
 - o Financement de foyers de jeunes travailleurs
 - Versement d'aides extralégales aux familles pour améliorer leur cadre de vie (équipement)
 ou leur habitat
 - Accompagnement social proposé en cas d'impayés de loyer pour les bénéficiaires d'une aide au logement familial

- La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles
 - o Versement des prestations liées à la précarité, au handicap et à l'aide aux foyers monoparentaux
 - o Soutien à l'investissement et au fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale (centre social, espace de vie sociale)
 - L'accompagnement social des familles monoparentales bénéficiaires de RSA âgées de moins de 26 ans avec un seul enfant de moins de 3 ans à charge ou en situation de première grossesse quel que soit leur âge.

Du point de vue qualitatif, en fonction des différents profils de publics, les travailleurs sociaux proposent des rendez-vous personnalisés et des informations collectives dans le cadre de parcours attentionnés. En fonction des besoins repérés, des actions en faveur de l'inclusion numérique peuvent être développées pour faciliter l'accessibilité aux services en ligne.

Toutes les interventions de la Caf sont orientées vers l'accès aux droits et le développement des services aux familles.

En matière de petite enfance, de jeunesse, de parentalité et d'animation de la vie sociale, les actions conduites s'effectuent en lien avec le schéma départemental des services aux familles.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent:

- La petite enfance
 - Accueil et services destinés aux jeunes enfants et aux familles
 - Renforcer la qualité d'accueil au sein des EAJE.
- L'enfance et la jeunesse
 - Développement d'actions éducatives, culturelles et de loisirs en direction des enfants et des jeunes
 - Accompagner et valoriser les professionnels de l'animation dans l'exercice de leurs missions afin d'enrichir la qualité d'accueil auprès de 3-17ans.
- Dans le domaine scolaire
 - Développer et maintenir les passerelles Petite Enfance / Enfance / Jeunesse
- Communication
 - Améliorer la communication à destination des familles

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- La promotion du vivre ensemble et l'amélioration du cadre de vie
- Une offre de services aux familles adaptée et de qualité
- Le soutien de la jeunesse du territoire
- Le maintien d'une offre riche et diversifiée
- Adéquation entre l'offre et la demande sur la petite enfance
- Facilitation de l'accès aux droits

- Développement et maintien des actions jeunesse
- Soutien à la parentalité
- Renforcement du lien social

Les champs d'intervention conjoints sont déclinés en objectifs thématiques :

Petite enfance:

- Assurer la promotion des assistantes maternelles du « particulier-employeur » par le biais des actions du RPE.
- Renforcer la qualité d'accueil au sein des EAJE.
- Faciliter l'accès à l'offre d'accueil aux familles vulnérables

Enfance-jeunesse:

- Développer l'offre BAFA auprès des jeunes Pierrelaysiens
- Poursuivre le partenariat entre le Service Municipal de la Jeunesse et la Mission Locale pour développer l'accompagnement des 16-25 ans
- Sensibiliser les habitants à l'écologie par le biais de projets sportifs portés par les jeunes
- Accompagner et valoriser les professionnels de l'animation dans l'exercice de leurs missions afin d'enrichir la qualité d'accueil auprès de 3-17ans

Parentalité:

- Renforcer la place des familles au sein des services éducatifs et soutenir la fonction parentale
- Mettre en place des actions de socialisation et d'expérience collective pour les 2-3 ans au sein du LAEP

Santé-Social:

- Proposer des activités sportives et de bien-être pour une meilleures santé globale des parents et des enfants

Education:

- Développer et maintenir les passerelles Petite Enfance / Enfance / Jeunesse
- Débuter une démarche transversale pour le « bien vivre ensemble » pour les 3-17 ans.
- Agir ensemble pour créer du lien social à travers une journée dédiée aux familles

Culture:

Promouvoir l'accès à la culture pour les familles Pierrelaysiennes

Communication:

- Renforcer la connaissance et la coordination entre les acteurs de la commune pour mieux accompagner et orienter les familles
- Améliorer la communication à destination des familles

Pilotage:

- Accompagner les porteurs de fiches sur la création d'outils d'évaluation

L'annexe 3 de la présente convention, précise le plan d'actions pluri-annuel de la Ctg. Il est constitué des fiches actions programmées sur les 5 années à venir ainsi que les critères d'évaluation retenus. Les actions choisies sont en lien avec les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic partagé.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf du Val d'Oise et la commune de Pierrelaye s'engagent à mettre en-œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Lors du renouvellement des conventions territoriales globales, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés N-1 au titre du bonus territoire CTG et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locales compétente.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance:

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune ; Le secrétariat permanent est assuré par la Caf et la commune.

Le secrétariat permanent est assuré par la Cat et la commune.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'ils doivent tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 3 pour chaque action et de l'annexe 5 pour les effets de la démarche Ctg sur le territoire.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029 La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

| Fait à | Le | 2025 |
|---------------------------|-----------------------------|------|
| En autant d'exemplaires o | riginaux que de signataires | |

| La | Caf | La commune |
|---------------|--------------|------------|
| La Directrice | Le Président | Le Maire |
| Mme KISSANE | M.DELANNOY | M. VALLADE |

Ville de PIERRELAYE/ Caf Val d'Oise

DIAGNOSTIC Convention

PARTAGÉ Territoriale

Globale



LES CHIFFRES CLES

DONNEES DE CADRAGE

| ① Démographie - Insee - 2022 (géographie au 01/01/2022) | PIERRELAYE | CA VAL PARISIS | VAL D OISE |
|--|------------|----------------|------------|
| Population en 2022 | 9 423 | 212 398 | 1 249 674 |
| Evolution de la population entre 2017 et 2020 | 15,4% | 3,7% | 2,3% |
| Structure d'âge | | | |
| Moins de 18 ans | 26,7% | 26,6% | 26,0% |
| De 18 à 24 ans | 9,0% | 10,5% | 8,7% |
| De 25 à 39 ans | 22,4% | 22,7% | 20,4% |
| De 40 à 64 ans | 29,7% | 29,6% | 31,4% |
| 65 ans et plus | 12,2% | 10,6% | 13,5% |
| Structure familiale (en %) | | | |
| Part de familles monoparentales | 20,3% | 17,1% | 15,2% |
| Part de couples avec enfant(s) à charge | 43,0% | 46,0% | 46,1% |
| Part de couples sans enfant | 33,9% | 33,6% | 35,0% |
| Part de personnes seules | 2,7% | 3,3% | 3,7% |
| ② Socio-économique | PIERRELAYE | CA VAL PARISIS | VAL D OISE |
| Données Insee 2019 (géographie au 01/01/2021) | | | |
| Revenu fiscal de référence moyen par foyer | 25 294 € | 32 039 € | 28 238 € |
| Potentiel financier de la commune | 1 080 € | | |
| Données Caf - 2022 | | | |
| Revenu moyen des allocataires | 1 837 € | 2 536 € | 2 137 € |
| Revenu médian des allocataires | 1 326 € | 1 701 € | 1 435 € |
| Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen | -27,8% | -32,9% | -32,8% |
| Part d'allocataires à bas revenus | 35,5% | 29,0% | 33,2% |
| Part d'allocataires au Rsa | 18,3% | 12,6% | 14,2% |
| Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité | 33,5% | 28,8% | 29,6% |
| Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants | 70,9% | 75,8% | 69,3% |
| Taux d'activité des mères monoparentales allocataires | 71,2% | 82,4% | 80,6% |
| ③ Public allocataire de la- 2022 | PIERRELAYE | CA VAL PARISIS | VAL D OISE |
| Nombre d'allocataires en 2022 | 2 008 | 52 260 | 256 671 |
| | | | |
| Evolution du nombre d'allocataires entre 2018 et 2022 | 24,0% | 13,3% | 10,3% |

 Public allocataire de la- 2022
 PIERRELAYE
 CA VAL PARISIS
 VAL D OISE

 Nombre d'allocataires en 2022
 2 008
 52 260
 256 671

 Evolution du nombre d'allocataires entre 2018 et 2022
 24,0%
 13,3%
 10,3%

 Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la Cal
 5 502
 150 376
 716 559

 Taux de couverture Caf
 58,4%
 53,3%
 57,3%

 Part des allocataires avec enfant à charge
 62,1%
 65,5%
 61,0%

 Nombre de Quartier Politique de la VIIIe
 1
 11
 48

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Pierrelaye affiche une évolution de +15,4 %, nettement supérieure aux autres territoires (CA Val Parisis : +3,7 %, Val d'Oise : +2,3 %). Une part importante de la population est composée de jeunes (moins de 18 ans : 26,7 %) et de jeunes adultes (25-39 ans : 22,4 %) Forte proportion de familles monoparentales : Pierrelaye a 20,3 % de familles monoparentales, un chiffre supérieur aux moyennes des territoires voisins.

Faible part de personnes seules (2,7 %, contre 3,3 % et 3,7 % ailleurs)

Revenu fiscal moyen par foyer à Pierre-laye : 25 294 €, nettement inférieur à CA Val Parisis (32 039 €).

Revenu moyen des allocataires : 1 837 €, en dessous des autres territoires.Forte proportion d'allocataires à bas revenus (35,5 %) et au RSA (18,3 %)

70,9 % d'activité féminine chez les couples allocataires (inférieur à CA Val Parisis).

Activité des mères monoparentales relativement élevée (71,2 %), mais en dessous des autres territoires.

Forte croissance du nombre d'allocataires (+24 % entre 2018 et 2022)

| PETITE ENFANCE | | | |
|---|--------------|----------------|------------|
| ① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022) | PIERRELAYE | CA VAL PARISI | VAL D OISE |
| Nombre de naissances domiciliées en 2020 | 159 | 4 277 | 19 272 |
| Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2017 et 2020 | 12,2% | 5,3% | -1,2% |
| Nombre de 0-2 ans révolus en 2020 | 452 | 11 641 | 54 217 |
| Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2017 et 2020 | 38,7% | 3,7% | 1,0% |
| Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif | المتقب كريوس | | |
| ② Socio-économique - Caf - 2022 | PIERRELAYE | CA VAL PARISIS | VAL D OISE |
| Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus | 66,6% | 71,9% | 65,7% |
| Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolu | 40,7% | 48,8% | 41,3% |
| ③ Public allocataire de la Caf - 2022 | PIERRELAYE | CA VAL PARISIS | VAL D OISE |
| Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus | 30,7% | 29,9% | 29,4% |
| Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus | 23,5% | 16,7% | 18,4% |
| Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus | 27,2% | 25,8% | 31,0% |
| Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2022 | 429 | 11 251 | 51 150 |
| Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2018 et 2022 | 9,4% | 1,1% | -4,0% |
| Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (Paj | 34 | 1 191 | 4 367 |
| Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2018 et 2022 | 6,3% | -11,5% | 16,4% |
| Bénéficiaires de la PREPARE | 39 | 1 063 | 9 188 |
| Part des bénéficiaires à taux plein | 51,0% | 63,0% | 67% |
| Part des bénéficiaires à taux réduit | 49,0% | 37,0% | 33% |
| Bénéficiaires du Complément Mode de Garde | | 170/11/4-11/4 | |
| CMG assistante maternelle | 82 | 2 919 | 10 290 |
| CMG garde à domicile N | S | 286 | 880 |
| CMG structure | 8 | | 1 569 |
| Taux de couverture petite enfance Sources : Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France, décembre 2018 et décembre 20 | 38,0% | | 41% |

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

159 naissances en 2020, avec une évolution de +12,2 %

+38,7 % d'enfants de 0-2 ans entre 2017 et 2020 (452 enfants en 2020).

Comparativement, la croissance est faible dans CA Val Parisis (+3,7 %) et quasi nulle dans le Val d'Oise (+1 %).

Part des femmes actives avec un enfant de 0-2 ans

Pierrelaye: 66,6 % (en dessous de CA Val Parisis: 71,9 %, mais légèrement supérieur au Val d'Oise: 65,7 %).

Part des couples biparentaux avec 0-2 ans où les deux parents travaillent

Pierrelaye: 40,7 %, significativement inférieur au CA Val Parisis (48,8 %).

Allocataires avec un enfant de 0-2 ans

Pierrelaye : 30,7 % (supérieur à CA Val Parisis : 29,9 %, Val d'Oise : 29,4 %).

23,5 % des familles monoparentales avec un enfant de 0-2 ans (bien au-dessus de CA Val Parisis et du Val d'Oise).

27,2 % de familles nombreuses avec un enfant de 0-2 ans (similaire à CA Val Parisis, inférieur au Val d'Oise : 31 %).

Modes de garde : Assistantes maternelles

Nombre d'assistantes maternelles actives :

Pierrelaye: 34 (croissance de +6,3 % entre 2018 et 2022).

CA Val Parisis : -11,5 %, Val d'Oise : +16,4 %.

Taux de couverture petite enfance :

Pierrelaye: 38 %, inférieur à CA Val Parisis (49 %) et Val d'Oise (41 %).

Structures existantes :

- . 1 Multi Accueil de 40 places
- . 1 Crèche Familiale de 38 places
- . 1 Relais Petite Enfance
- . 1 Lieu d'Acueil Parents Enfants

Activités proposées :

- · Sur les EAJE : accueils des enfants de moins de 3 ans.
- · Sur le RPE : accueils jeux, professionnalisation et accompagnement des assistantes maternelles du particulier-employeur.
- Sur le LAEP : accueil de l'enfant jusqu'à 4ans et de son parent dans un lieu sécurisant, propice aux échanges et à l'éveil du jeune enfant

| ① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022) | PIERRELAYE | CA VAL PARISIS | VAL D OISE |
|---|---|--|--|
| Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus | 438 | 12 187 | 55 755 |
| Evolution des 3-5 ans sur 2017-2020 | 25,9% | 0,3% | 0,8% |
| Nombre d'enfants de 6 à 10 ans révolus | 569 | 16 645 | 75 327 |
| Evolution des 6-10 ans sur 2017-2020 | 23,0% | 7,0% | 3,0% |
| Nombre d'enfants de 11 à 17 ans révolus | 924 | 26 104 | 121 515 |
| Evolution des 11-17 ans sur 2017-2020 | 17,0% | 5,0% | 4,0% |
| Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus | 851 | 22 213 | 109 215 |
| Evolution des 18-24 ans sur 2017-2020 | 7,2% | 1,0% | 0,5% |
| ② Scolarisation des enfants | PIERRELAYE | CA VAL PARISIS | VAL D OISE |
| Nombre d'enfants inscrits au Primaire | 762 | 20 964 | 96 697 |
| Nombre d'enfants inscrits au Collège | 504 | 16 188 | 75 519 |
| Nombre d'enfants inscrits au Lycee | 342 | 10 858 | 52 209 |
| | | | |
| 3 Public allocataire de la Caf - 2022 | PIERRELAYE | CA VAL PARISIS | VAL D OISE |
| 3 Public allocataire de la Caf - 2022 Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus | PIERRELAYE 1 940 | CA VAL PARISIS 54 881 | VAL D OISE 258 568 |
| | | The state of the s | The state of the s |
| Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus Nombre des 3-5 ans révolus Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale | 1 940 | 54 881 | 258 568 51 614 |
| Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus Nombre des 3-5 ans révolus Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus | 1 940 392 | 54 881 11 113 | 258 568 51 614 20,4% |
| Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus Nombre des 3-5 ans révolus Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 6-11 ans révolus | 1 940 392 26,3% | 54 881 11 113 19,2% | 258 568 51 614 20,4% |
| Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus Nombre des 3-5 ans révolus Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 6-11 ans révolus Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale | 1 940 392 26,3% 35,2% | 54 881 11 113 19,2% 25,4% | 258 568 51 614 20,4% 32,7% |
| Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus Nombre des 3-5 ans révolus Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 6-11 ans révolus Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus | 1 940 392 26,3% 35,2% 854 | 54 881 11 113 19,2% 25,4% 23 467 | 258 568 51 614 20,4% 32,7% 109 872 |
| Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus Nombre des 3-5 ans révolus Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 6-11 ans révolus Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale | 1 940 392 26,3% 35,2% 854 29,4% | 54 881 11 113 19,2% 25,4% 23 467 23,2% | 258 568 51 614 20,4% 32,7% 109 872 23,6% |
| Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus Nombre des 3-5 ans révolus Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 6-11 ans révolus Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 12-15 ans révolus Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale | 1 940 392 26,3% 35,2% 854 29,4% 33,8% | 54 881 11 113 19,2% 25,4% 23 467 23,2% 22,9% | 258 568 51 614 20,4% 32,7% 109 872 23,6% 29,1% |
| Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus Nombre des 3-5 ans révolus Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 6-11 ans révolus Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 12-15 ans révolus Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus | 1 940 392 26,3% 35,2% 854 29,4% 33,8% 479 | 54 881 11 113 19,2% 25,4% 23 467 23,2% 22,9% 14 312 | 258 568 51 614 20,4% 32,7% 109 872 23,6% 29,1% 67 818 |
| Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus Nombre des 3-5 ans révolus Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 6-11 ans révolus Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 12-15 ans révolus Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 16-17 ans révolus | 1 940 392 26,3% 35,2% 854 29,4% 33,8% 479 31,1% | 54 881 11 113 19,2% 25,4% 23 467 23,2% 22,9% 14 312 26,7% | 258 568 51 614 20,4% 32,7% 109 872 23,6% 29,1% 67 818 27,5% |
| Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus Nombre des 3-5 ans révolus Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 6-11 ans révolus Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 12-15 ans révolus Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale | 1 940 392 26,3% 35,2% 854 29,4% 33,8% 479 31,1% 28,0% | 54 881 11 113 19,2% 25,4% 23 467 23,2% 22,9% 14 312 26,7% 24,4% | 258 568 51 614 20,4% 32,7% 109 872 23,6% 29,1% 67 818 27,5% 30,5% |
| Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus Nombre des 3-5 ans révolus Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 6-11 ans révolus Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 12-15 ans révolus Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus Nombre des 16-17 ans révolus | 1 940 392 26,3% 35,2% 854 29,4% 33,8% 479 31,1% 28,0% 215 | 54 881 11 113 19,2% 25,4% 23 467 23,2% 22,9% 14 312 26,7% 24,4% 5 989 | 258 568 51 614 20,4% 32,7% 109 872 23,6% 29,1% 67 818 27,5% 30,5% 29 264 |

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Pierrelaye connaît une forte augmentation de la population jeune, en particulier dans les tranches d'âge 3-10 ans.

Familles monoparentales

Les enfants vivant dans des familles monoparentales représentent une proportion notable, en particulier à Pierrelaye :

3-5 ans: 26,3 % (supérieur à CA Val Parisis: 19,2 %, Val d'Oise: 20,4 %).

6-11 ans: 29,4 % (contre 23,2 % et 23,6 %). 12-15 ans: 31,1 % (contre 26,7 % et 27,5 %). 16-17 ans: 34,4 % (contre 32 % et 32,3 %)

Familles à bas revenus

Les enfants vivant dans des familles à bas revenus sont surreprésentés à Pierrelaye :

3-5 ans: 35,2 % (contre 25,4 % et 32,7 %). 6-11 ans: 33,8 % (contre 22,9 % et 29,1 %). 12-15 ans: 28,0 % (contre 24,4 % et 30,5 %). 16-17 ans: 32,1 % (contre 27,4 % et 34,4 %).

Structures existantes:

Service Municipal de la jeunesse (Relais Jeune non labélisé) ALSH

Activités proposées :

Accueil quotidien des 3-17ans

Accompagnement des 16/25 ans par le biais du point d'information jeunesse

Organisation des séjours de vacances

PARENTALITE

| ① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022) | PIERRELAYE | CA VAL PARISIS | VAL D OISE |
|--|------------|----------------|------------|
| Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans | 1 455 | 39 976 | 176 636 |
| Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2018 et 2022 | 42,0% | 4,6% | 2,2% |

| 2) Public allocataire de la Caf - 2022 | PIERRELAYE | CA VAL PARISIS | VAL D OISE |
|--|------------|----------------|------------|
| Nombre de familles allocataires en 2022 | 1 247 | 34 208 | 156 672 |
| Evolution du nombre de familles allocataires entre 2018 et 2022 | 12,6% | 5,6% | 2,0% |
| Part des familles allocataires à bas revenus | 39,6% | 28,6% | 36,4% |
| Nombre de familles allocataires monoparentales | 429 | 9 703 | 46 634 |
| Part des familles allocataires monoparentales | 34,4% | 28,4% | 29,8% |
| Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus | 55,0% | 43,0% | 47,6% |
| Nombre de familles allocataires monoparentales avec 1 enfant | 200 | 4 367 | 21 131 |
| Nombre de familles allocataires monoparentales avec 2 enfants | 149 | 3 637 | 16 399 |
| Nombre de familles allocataires monoparentales avec 3 enfants | 56 | 1 239 | 6 421 |
| Nombre de familles allocataires monoparentales avec 4 enfants et plus | 24 | 460 | 2 683 |
| Nombre de familles nombreuses allocataires | 337 | 8 912 | 47 206 |
| Part des familles nombreuses | 27,0% | 26,1% | 30,1% |
| Part des familles nombreuses à bas revenus | 36,8% | 31,1% | 36,7% |
| Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataire | 25 | 591 | 2 731 |
| Taux de séparation parmi les familles allocataires | 2,2% | 1,9% | 1,9% |
| Nombre de bénéficiaires de l'Asfr | 20 | 334 | 1 682 |
| Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Asfr | 4,7% | 3,4% | 3,6% |
| Nombre de familles en garde alternée | 15 | 606 | 2328 |
| Nombre de décès en 2022 | 1 | 62 | 332 |
| - Enfants | 2 | 17 | 96 |
| - Parents | 1 | 45 | 236 |
| Ratio de décès parmi les familles allocataires | 0,1% | 0,2% | 0,2% |

Sources: Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 ; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans

Pierrelaye: 1 455 familles, soit une évolution de +42 % entre 2018 et 2022.

CA Val Parisis : +4,6 %. Val d'Oise : +2,2 %.

Nombre de familles allocataires

Pierrelaye: 1 247 familles allocataires, avec une évolution de +12,6 % entre 2018 et 2022.

CA Val Parisis : +5,6 %. Val d'Oise : +2 %.

Familles allocataires à bas revenus

Pierrelaye : 39,6 % des familles allocataires sont à bas revenus (CA Val Parisis : 28,6 %, Val d'Oise : 36,4 %).

Proportion de familles monoparentales

Pierrelaye : 34,4 % des familles allocataires (CA Val Parisis : 28,4 %, Val d'Oise : 29,8 %). Parmi celles-ci, 55 % sont à bas revenus (CA Val Parisis : 43 %, Val d'Oise : 47,6 %).

Proportion de familles nombreuses

Pierrelaye: 27 % des familles allocataires sont nombreuses (CA Val Parisis: 26,1 %, Val d'Oise: 30,1 %).

Parmi elles, 36,8 % sont à bas revenus (CA Val Parisis : 31,1 %, Val d'Oise : 36,7 %).

Analyse: Les familles nombreuses à bas revenus sont sur-représentées

Structures existantes:

RPE

CENTRE SOCIAL

LAEP

Activités proposées :

PCPE

Activités et sorties familles

Les petits vendredis

Café "papottes"

LOGEMENT

| ① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/20AA) | PIERRELAYE | CA VAL PARISIS | VAL D OISE |
|---|------------|----------------|------------|
| Nombre total de logements | 3 748 | 119 122 | 517 063 |
| Part de logements vacants | 5,5% | 5,3% | 6,0% |
| Nombre de résidences principales | 3 522 | 111 746 | 478 885 |
| Nombre de propriétaires | 1 975 | 69 782 | 267 473 |
| Nombre de locataires | 1 547 | 41 963 | 211 410 |
| Part des résidences principales avec un statut propriétaire | 56,1% | 62,4% | 55,9% |
| Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé | 18,3% | 15,5% | 16,8% |
| Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social | 22,1% | 19,2% | 22,8% |
| Nombre de residence principales locataire HLM | 777 | 24 440 | 109126 |
| Nombre de residence principales locataire non HLM | 645 | 17 279 | 80258 |
| Nombre de résidence principale 1 pièce | 192 | 5 566 | 30 471 |
| Nombre de résidence principale 2 pièces | 577 | 14 758 | 65 140 |
| Nombre de résidence principale 3 pièces | 782 | 28 699 | 119 754 |
| Nombre de résidence principale 4 pièces | 912 | 29 297 | 121 540 |
| Nombre de résidence principale 5 pièces et plus | 1 059 | 33 423 | 141 977 |
| ② Socio-économique - Caf - 2022 | PIERRELAYE | CA VAL PARISIS | VAL D OISE |
| Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 % | 2,8% | 4,0% | 22,4% |
| Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement | 2 | 186 | 5 970 |
| Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement | 0,3% | 1,2% | 6,3% |
| 3 Public allocataire de la Caf - 2022 | PIERRELAYE | CA VAL PARISIS | VAL D OISE |
| Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement | 636 | 15 912 | 94 490 |
| Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement | 31,7% | 30,4% | 36,8% |
| | | | |

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017et 01/01/2020.

63,5%

16,5%

20,0%

66,6%

17,4%

16,0%

61,9%

18,5%

19,6%

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Nombre total de logements et résidences principales

Pierrelaye : 3 748 logements au total, dont 3 522 résidences principales (94 %).

Part de logements vacants : 5,5 %, légèrement supérieure à CA Val Parisis (5,3 %) mais inférieure au Val d'Oise (6,0 %).

Analyse : La part relativement basse des logements vacants indique un usage intensif du parc immobilier

Pierrelaye présente une proportion importante de locataires, notamment dans le parc social.

Allocataires d'aides au logement

dont bénéficiant d'Apl

dont bénéficiant d'Alf

dont bénéficiant d'Als

Pierrelaye : 636 allocataires, soit 31,7 % des foyers allocataires, un chiffre proche de CA Val Parisis (30,4 %) mais inférieur au Val d'Oise (36,8 %).

Structures existantes:

Service logement

Service Politique de la ville

INSERTION - ACCES AUX DROITS - ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

| ① Socio-économique - Insee - Population active 15 - 64 ans 2020 (géographie au 01/01/2022) | PIERRELAYE | CA VAL PARISIS | VAL D OISE |
|--|------------|----------------|------------|
| Taux d'activité des 15-24 ans | 40,4% | 38,7% | 38,6% |
| Dont actifs ayant un emploi | 81,0% | 76,6% | 74,0% |
| Taux de chômage des 15-24 ans | 19,0% | 23,4% | 26,0% |
| Taux d'activité des 25-64 ans | 83,3% | 86,0% | 83,9% |
| Dont actifs ayant un emploi | 91,8% | 90,4% | 88,6% |
| Taux de chômage des 25-64 ans | 8,2% | 9,6% | 11,4% |
| Part des cadres parmi la population active | 12,9% | 17,7% | 13,8% |
| Part des professions intermédiaires parmi la population active | 19,9% | 23,0% | 20,6% |
| Part des employés parmi la population active | 21,0% | 21,4% | 22,5% |
| Part des ouvriers parmi la population active | 13,4% | 10,7% | 13,0% |
| Part des artisans et commerçants parmi la population active | 5,0% | 3,5% | 3,6% |
| Part des retraités parmi la population active | 3,9% | 5,1% | 4,6% |
| Autres personnes sans activité professionnelle parmi la population active | 25,4% | 22,7% | 25,1% |

| 2 Public allocataire de la Caf - 2022 | PIERRELAYE | CA VAL PARISIS | VAL D OISE |
|---|------------|----------------|------------|
| Bénéficiaires du Rsa | 367 | 6 590 | 36 485 |
| Nombre de personnes couvertes par le Rsa | 815 | 13 301 | 75 976 |
| Bénéficiaires du Rsa majoré | 58 | 741 | 4 082 |
| Part des familles bénéficiaires du Rsa | 20,0% | 10,5% | 13,1% |
| Bénéficiaires de la prime d'activité | 673 | 15 035 | 76 075 |
| Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité | 1 432 | 31 826 | 169 875 |
| Bénéficiaires de la prime d'activité majorée | 46 | 890 | 4 435 |
| Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité | 23,8% | 19,7% | 22,9% |
| Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus | 25,0% | 19,3% | 22,1% |
| Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus | 57,8% | 46,5% | 53,8% |
| Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité | 22 | 286 | 1 539 |
| Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus | 10,2% | 4,8% | 5,3% |
| Bénéficiaires de l'AAH | 130 | 3 014 | 16 601 |

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Pierrelaye présente un taux d'emploi élevé et un taux de chômage faible.

Taux d'activité et d'emploi

15-24 ans:

Taux d'activité : 40,4 % (supérieur au CA Val Parisis et Val d'Oise).

Dont actifs ayant un emploi : 81 %, supérieur à CA Val Parisis (76,6 %) et Val d'Oise (74 %).

Taux de chômage : 19 %, inférieur au CA Val Parisis (23,4 %) et Val d'Oise (26 %).

25-64 ans

Taux d'activité : 83,3 %, proche de la moyenne (CA Val Parisis : 86 %, Val d'Oise : 83,9 %).

Dont actifs ayant un emploi : 91,8 %, supérieur aux autres territoires.

Taux de chômage : 8,2 %, inférieur au CA Val Parisis (9,6 %) et Val d'Oise (11,4 %).

La population active de Pierrelaye se distingue par une forte proportion d'artisans et commerçants et une présence significative d'ouvriers. La part des cadres et professions intermédiaires est cependant plus faible.

Une proportion significative des allocataires dépend fortement des aides sociales, en particulier les familles avec enfants à charge.

Une large proportion des familles actives bénéficie de la prime d'activité (23,8 % des familles allocataires)

Structures existantes:

- . Centre social
- . CCAS
- . SMJ

Activités proposées :

CLAS

Ateliers prévention (informatique, bien-être....)

Ateliers sociolinguistiques

Enieux :

Permettre aux habitants d'être plus autonomes dans leur démarches

Contribuer au maintien et au développement du lien social

Ouvrir le centre social vers l'extérieur

LE SOUTIEN FINANCIER DE LA CAF

Prestations légales versées par la CAF au titre de l'année 2023

Nombre d'allocataires différents : 2451

| TOTAL | 15 057 402 € |
|--|--------------|
| Montants des prestations handicap (AAH) | 1 221 831 € |
| Montant des prestations RSA + PPA | 4 097 345 € |
| Montant des prestations logement (APL, ALF, ALS) | 1 778 834 € |
| Montants des prestations familiales d'entretien (AF, CF, AJPP, ASF, ARS, AEEH) | 5 970 426 € |
| Montants des prestations Petite Enfance (PAJE et PREPARE) | 1 988 966 € |

Financements d'action sociale au titre de l'année

2023

| Prestations de Service (PS) | |
|---------------------------------------|-----------|
| Accueil Loisirs Sans Hébergement | 114 482 € |
| Etablissement Accueil Jeune Enfant | 690 007 € |
| Contrat Local Accompagnement Scolaire | 7 578 € |
| Centre social | 65 833 € |
| avec animation collective famille | 24 655 € |
| Animation locale (EVS - ludothèque) | 0 € |
| Foyer Jeunes Travailleurs | 0 € |
| Lieu d'Accueil Enfants Parents | 479 € |
| Médiation Familiale | 0 € |
| Relais Assistants Maternels | |
| TOTAL | 926 053 € |

| Autres financements | Fonctionnement | Investissement |
|---------------------------------------|----------------|----------------|
| Petite enfance | 0€ | 0€ |
| Jeunesse | 3 420 € | 0€ |
| Animation de la vie sociale | 0€ | 0€ |
| Fonds locaux hors PCPE | 0€ | 0 € |
| Fonds Publics et Territoires Enfance | 0€ | 0 € |
| Fonds Publics et Territoires Jeunesse | 2 964 € | 0 € |
| Fonds Publics et Territoires Logement | 0€ | 0 € |
| Fonds rééquilibrage Enfance | 0€ | 0 € |
| Divers | 0€ | 0 € |
| Espace Rencontre | 0€ | 0 € |
| Maison d'Assistants Maternels | 0€ | 3 000 € |
| REAAP | 800 € | 0 € |
| Prévention de la radicalisation | 0€ | 0 € |
| Aide au projet (ADS-ADAQ-APFco) | 1 520 € | 0 € |
| TOTA | AL O€ | 0 € |

| Contrat Enfance Jeunesse | |
|--------------------------|------|
| Volet Enfance | 0€ |
| Volet Jeunesse | 0€ |
| TOTA | L 0€ |

Situation au 31/12/2022

| | VILLE DE PIERRELAYE |
|-------------------------------------|---|
| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
| EAJE | |
| Crèche familiale | Les Frimousses – 42 bis rue Victor Hugo 95480 PIERRELAYE |
| Multi-accueil | Comme une image – 5 rue Jean Jaurès 95480 PIERRELAYE |
| LAEP | 42 bis rue Victor Hugo 95480 PIERRELAYE |
| | |
| RPE | 42 bis rue Victor Hugo 95480 PIERRELAYE |
| ALSH | |
| ALSH périscolaire | 17 rue de Bessancourt – 95480 PIERRELAYE |
| ALSH extrascolaire | 17 rue de Bessancourt – 95480 PIERRELAYE |
| SMJ (Service Municipal Jeunesse) | 1 impasse de l'Eglise 95480 PIERRELAYE |
| CENTRE SOCIAL | Les Marronniers – 42 bis rue Victor Hugo 95480 PIERRELAYE |

1. Annexe 3 - commune de Pierrelaye - Plan d'actions 2025-2029

| Š | ACTIONS IDENTIFIEES PETITE ENFANCE | ANNEE DE DEMARRAGE | RÉFÉRENTS DES ACTIONS |
|----|--|--------------------|--|
| - | Assurer la promotion des assistantes maternelles du « particulier-employeur » par le biais des actions du RPE. | 2025 | Sylvie BOUDEBZA Responsable Relais Petite Enfance |
| 2 | Renforcer la qualité d'accueil au sein des EAJE. | 2025 | Nancy PANDORE Directrice de la crèche familiale |
| က | Facilité l'accès à l'offre d'accueil aux familles vulnérables. | 2025 | Nora BOURAD Directrice du Multi accueil |
| | ENFANCE-JEUNESSE | | |
| 4 | Développer l'offre BAFA auprès des jeunes Pierrelaysiens. | 2025 | Rodrigo MARTINEZ DE LA TORRE Directeur du Service Municipal de la Jeunesse |
| 2 | Poursuivre le partenariat entre le Service Municipal de la Jeunesse et la Mission Locale pour développer l'accompagnement des 16-25 ans. | 2025 | Rodrigo MARTINEZ DE LA TORRE Directeur du Service Municipal de la Jeunesse |
| 9 | Sensibiliser les habitants à l'écologie par le biais de projets sportifs portés par les jeunes. | 2025 | Rodrigo MARTINEZ DE LA TORRE Directeur du Service Municipal de la Jeunesse |
| 7 | Accompagner et valoriser les professionnels de l'animation dans l'exercice de leurs missions afin d'enrichir la qualité d'accueil auprès des 3-17 ans. | 2025 | Emilie HOSSAINE Directrice du Service Enfance |
| | PARENTALITE | | |
| 80 | Renforcer la place des familles au sein des services éducatifs et soutenir la fonction parentale | 2025 | Chrystèle HACHIBA Référente santé et accueil inclusif, Coordinatrice Projet Santé Ville |
| 6 | Mettre en place des actions de sociabilisation et d'expérience collective pour les 2-3 ans au sein du LAEP. | 2025 | Alexandra LECONTE Accueillante LAEP |
| | SANTE - SOCIAL | | |
| 10 | Proposer des activités sportives et de bien-être pour une meilleure santé globale des parents et des enfants. | 2025 | Chrystèle HACHIBA Référente santé et accueil inclusif, Coordinatrice Projet Santé Ville |
| | EDUCATION | | |
| = | Développer et maintenir les passerelles Petite Enfance / Enfance / Jeunesse. | 2025 | Emilie HOSSAINE Directrice du Service Enfance |
| 12 | Débuter une démarche transversale pour le « Bien vivre ensemble » pour les 3-17 ans. | 2025 | Emilie HOSSAINE Directrice du Service Enfance |
| 13 | Agir ensemble pour créer du lien social à travers une journée dédiée aux familles. | 2025 | Cédric LEAUTE Chargé de missions pour le Pôle Education |
| | CULTURE | | |
| 14 | Promouvoir l'accès à la culture pour les familles Pierrelaysiennes. | 2025 | Michaël AVIGNON Responsable de la médiathèque |
| H | COMMUNICATION | | 一日 一 |
| 15 | Renforcer la connaissance et la coordination entre les acteurs de la commune pour mieux accompagner et orienter les familles. | 2025 | Pascale EYSSIDIEUX Directrice du Pôle Education |
| 16 | Améliorer la communication à destination des familles. | 2025 | Cédric LEAUTE Chargé de missions pour le Pôle Education |
| | PILOTAGE | | |
| 17 | Accompagner les porteurs de fiches actions sur la création d'outils d'évaluation. | 2025 | Pascale EYSSIDIEUX Directrice du Pôle Education |

PETITE ENFANCE

Action n° 01- Assurer la promotion des assistantes maternelles du « particulier-employeur » par le biais des actions du RPE.

| Diagnostic initial | Public cible |
|---|--|
| Un nombre croissant d'assistantes maternelles du particulier employeur sur le territoire. Dans moins de 5 ans un nombre important de départ en retraite pour certaines d'entre elles. Les assistantes maternelles du particulier employeur offrent un plus grand taux de couverture que les places disponibles sur les EAJE communaux. Le taux de couverture du territoire est inférieur à celui du Département. | Les assistantes maternelles du particulier employeur. Les parents à la recherche d'un mode de garde. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| Maintenir une offre d'accueil suffisante pour les familles. Proposer un accueil adapté et orienter les familles selon leurs besoins. Valoriser le métier de l'accueil individuel. Diversifier l'offre d'accueil du jeune enfant. Soutenir et accompagner les professionnels de l'accueil individuel. Communiquer auprès des familles. Renforcer l'attractivité du territoire. | Déployer les outils de communication et élaborer une stratégie annuelle. Etayer le contenu du PCPE diffusé aux familles. Mettre en place des groupes d'analyse de la pratique. Favoriser la mise en place de temps de formation. Mise en place d'actions de promotion de l'accueil individuel. Mener une étude auprès des assistantes maternelles afin d'identifier leurs besoins. Organiser une journée pédagogique |
| Référents de l'action | Année de démarrage de l'action |
| Sylvie BOUDEBZA Responsable Relais Petite Enfance | 2025 |
| Services mobilisés et partenaires sollicités | Résultats attendus |
| Le RPE Service Petite Enfance Assistantes maternelles du particulier employeur/PMI PajEmploi Mon enfant.fr | Maintien du taux de couverture actuel de l'accueil individuel. Réaliser au moins une action par an autour de la promotion du métier. Organisation d'aux moins six séances d'analyse de la pratique sur l'année. Augmentation de la fréquentation des accueils du RPE et des rdv PCPE |
| Financements mobilisables | Indicateurs d'évaluation |
| PSU RPE Missions renforcées n°2 et n°3 Fonds Publics et Territoires : Axe 2, volet 3 | Maintien du taux de couverture actuel de l'accueil individuel. Réaliser au moins une action par an autour de la promotion du métier. Organisation d'aux moins six séances d'analyse de la pratique sur l'année. Augmentation de la fréquentation des accueils du RPE et des rdv PCPE |

PETITE ENFANCE

Action n° 02 - Renforcer la qualité d'accueil au sein des EAJE.

| Diamoetic initial | Dublio ciblo |
|---|--|
| Les données issues de l'Insee (2020) révèlent une dynamique démographique significative à Pierrelaye entre 2017 et 2020 : Croissance des naissances : +12,2 % Augmentation des 0-2 ans révolus : +38,7 % Une offre d'accueil diversitiée mais des capacités d'accueil insuffisantes (1/3 des demandes satisfaites) . | Professionnels des EAJE Familles ayant des enfants fréquentant les EAJE |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| Mettre en place des actions visant à former et accompagner les professionnels de la petite enfance. Mobiliser les équipes autour des projets transversaux aux deux EAJE Garantir un accueil inclusif et une mixité sociale. Promouvoir la participation des parents ainsi que le soutien à la parentalité. Favonser le bien-être du jeune enfant. | Accompagnement des professionnels des EAJE par le biais des formations et de travail en partenariat. Maintenir la Journée Pédagogique et mettre en place une 2ème Journée Pédagogique. Des temps réguliers de réflexions sur des thématiques éducatives et pédagogiques (temps communs pour les professionnels des deux EAJE). Programme une planification des différents projets transversaux. Organiser des temps de rencontre (fêtes récurrentes, évènements participatifs) et d'échanges en direction des familles (rencontre débat, réunion thématiques). Mettre en place des actions qui intègrent les familles à la vie de la structure. |
| Référents de l'action | Année de démarrage de l'action |
| Nancy PANDORE Directrice de la crèche familiale | 2025 |
| Services mobilisés et partenaires sollicités | Résultats attendus |
| Services Petite Enfance Service Formation Médiathèque Intervenants extérieurs autour de thématique pédagogique Association"Lire et faire lire" | Professionnalisation des équipes afin de gagner en compétence et en qualité d'accueil. Cohésion et harmonie des pratiques des équipes. Renforcement de l'inclusion et de l'égalité d'accès à l'offre proposée sur les EAJE. Amélioration de la satisfaction des parents et renforcement de la relation avec les parents. Bien être des enfants accueillis. |
| Financements mobilisables | Indicateurs d'évaluation |
| Le Fonds Publics et Territoires : Axe 2, volet 2 | Au minimum deux départs en formation par année sur l'ensemble des professionnelles. Questionnaires de satisfaction tous les 2 ans pour les professionnels ayant suivis des formations : objectif fixé à 60%. Evaluer le bénéfice de la Journée Pédagogique : retours des équipes (questionnaire sur la satisfaction fixé à 60%, les apports etc). Réalisation au minimum de deux projets transversaux par an. Enquête satisfaction des familles sur la qualité d'accueil (objectif à atteindre : 60%) tous les 2 ans |

PETITE ENFANCE

Action n° 03 - Facilité l'accès à l'offre d'accueil aux familles vulnérables.

| 9.5% de formites anonquerations sur la commune en 2022. 9.5% de formites monoparentales sur les control en control de con | Diagnostic initial | Public cible |
|--|--|--|
| | 20.3% de familles monoparentales sur la commune en 2022. 29.1% des femmes pierrelaysiennes en couple avec ou sans enfant sont sans emploi en 2022. 39.6% des familles pierrelaysiennes allocataires Caf sont à bas revenus en 2022. 10% des familles inscrites sur les EAJE en 2024 sont dites « vulnérables ». | Familles en réinsertion professionnelle (formation et recherche d'emploi) Familles inscrites aux cours d'alphabétisation Familles monoparentales |
| | Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| Réferents de l'action Nora Bourad Directrice du Multi accueil Services mobilisés et partenaires sollicités LEAP Centre Social Service Communication RPE PCPE PUblics et Territoires : axe 2, volet 1 | Diversifier l'offre d'accueil. Elargir la diffusion des informations d'inscription Petite Enfance. Proposer un accompagnement renforcé aux parents en situation de vulnérabilité. Accroître le nombre de places disponibles pour les familles vulnérables au sein des EAJE. Renforcer la collaboration avec les partenaires sociaux et médicaux. | Augmenter l'offre d'accueil occasionnel et la moduler en fonction des besoins des familles. Accompagner les familles dans les démarches administratives en lien avec les services du Centre Social. Définir et Réserver un nombre de place pour les familles vulnérables lors de la commission d'attribution. Organiser des temps d'échanges autour des situations des familles avec le Centre Social et le CCAS. Planifier des points réguliers avec la responsable du RPE et du PCPE. Travailler à un suivi partagé avec les acteurs sociaux sur les évolutions professionnelles des familles. Créer des partenariats avec les structures sociales locales (PMI, CCAS, Centre social, associations). |
| Nora Bourad Directrice du Multi accueil Services mobilisés et partenaires sollicités LEAP Centre Social Service Communication RPE PCPE PCPE Financements mobilisables Publics et Territoires : axe 2, volet 1 | Référents de l'action | Année de démarrage de l'action |
| Services mobilisés et partenaires sollicités LEAP Centre Social Service Communication RPE PCPE Financements mobilisables Publics et Territoires : axe 2, volet 1 | Nora Bourad Directrice du Multi accueil | 2025 |
| Sociations Sociations Social Social Service Communication RPE PCPE PCPE Financements mobilisables Publics et Territoires : axe 2, volet 1 | Services mobilisés et partenaires sollicités | Résultats attendus |
| nancements mobilisables | e Petite Enfance sociations oles | Augmenter l'impact des supports de communication/d'information dédiés aux familles. Accroissement du nombre de places dans les EAJE pour les familles vulnérables. Réduction des inégalités dès le plus jeune âge. Permettre à un plus grand nombre de femmes de retrouver un emploi. Renforcer la coordination entre les EAJE et les divers partenaires internes et externes. |
| | Financements mobilisables | Indicateurs d'évaluation |
| | Fonds Publics et Territoires : axe 2, volet 1 | Recenser 20% de familles annuellement dites « vulnérables » sur les EAJE. Assurer au moins 1 rendez-vous par famille par mois pour le suivi de la situation. Au moins une réunion tous les deux mois avec les partenaires internes et externes autour des situations des familles. |

Action n° 04 - Développer l'offre BAFA auprès des jeunes Pierrelaysiens.

|--|

Action n° 05 - Poursuivre le partenariat entre le Service Municipal de la Jeunesse et la Mission Locale pour développer l'accompagnement des 16-25 ans.

| | -11-d |
|--|---|
| Diagnostic initial | Public cible |
| Le partenariat entre le Service Municipal de la Jeunesse et la Mission Locale dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) est une initiative stratégique pour offrir un accompagnement adapté aux jeunes ágés de 16 à 25 ans. La présence d'une population jeune importante, notamment dans la tranche d'âge 16-25 ans (environ 20% de la population) se confronte à des difficultés majeures : décrochage scolaire, chômage ou précarité. Le faible taux de qualification pour une partie des jeunes (49% de la population a un niveau inférieur au bac) limite l'accès à des emplois stables. La poursuite d'un partenariat entre les deux entités, représente un levier clé pour améliorer l'accompagnement des jeunes sur le territoire. | Les jeunes pierrelaysiens âgés de 16 à 25 ans. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| Renforcer l'accès aux dispositifs existants. Coordonner les actions pour éviter les doublons. Développer des programmes adaptés. Soutenir les jeunes en situation de vulnérabilité | Création des supports d'information communs pour les jeunes (brochures, site web, réseaux sociaux). Multiplier les points de contact sur le terrain via des permanences dans les quartiers. Promotion des dispositifs locaux, régionaux, et nationaux (Contrat d'engagement jeune, contrats d'apprentissage). Organisation de réunions régulières pour ajuster les priorités selon les retours du terrain. Mise en place des ateliers d'orientation, des formations spécifiques et des accompagnements individualisés. Accorder une attention particulière aux jeunes en décrochage scolaire, sans emplois, san formation, en développant des dispositifs adaptés. Faciliter l'accès à des aides spécifiques (mobilité, logement temporaire, aide psychologique). |
| Référents de l'action | Année de démarrage de l'action |
| Rodrigo MARTINEZ de la TORRE Directeur du Service Municipal de la Jeunesse | 2025 |
| Services mobilisés et partenaires sollicités | Résultats attendus |
| La Mission Locale Les Services de la commune Le Centre d'information Jeunesse de Cergy Le Club de prévention VALDOCCO L'Education Nationale | Augmentation du nombre de jeunes accompagnés vers une situation stable (emploi, formation, etc.). Meilleure visibilité des dispositifs auprès des jeunes et de leurs familles. |
| Financements mobilisables | Indicateurs d'évaluation |
| Budget de Fonctionnement du Service Municipal de la Jeunesse | Nombre de jeunes accompagnés par le dispositif (environ 150 jeunes par an). Nombre d'ateliers ou événements organisés (2 Forums, 15 Ateliers CV, 3 Job Dating) Taux de participation des jeunes aux actions proposées (50 jeunes) Taux d'accès à l'emploi, formation, Apprentissage (80 jeunes) |
| | |

Action n° 06 - Sensibiliser les habitants à l'écologie par le biais de projets sportifs portés par les jeunes.

| Diagnostic initial | Public cible |
|---|---|
| Dans un monde où les enjeux environnementaux deviennent de plus en plus urgents, des jeunes pierrelaysiens, habitant dans le QPV, ont décidé d'agir dans ce sens. Animés par la volonté de sensibiliser la population, ils ont conçu un projet associant sport et écologie. Ce projet a pour but de sensibiliser la communauté locale à l'importance de préserver l'environnement tout en favorisant l'inclusion sociale par le sport. Le quartier, riche en diversité et en potentiel, tels que l'accès à des espaces verts, est un moyen pour que les jeunes sensibilisent la population aux questions environnementales. C'est dans ce contexte que ce projet trouve sa pertinence, visant à transformer ces défis en opportunités pour un avenir plus durable et solidaire. | Ce projet s'adresse à un public hétérogène, avec les jeunes en position de leader. Le souhait est de mobiliser les habitants de tous âges autour d'activités qui lient sport et écologie. Le premier évènement sera organisé en direction des enfants âgés de 9 à 10 ans. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| Promouvoir des pratiques écoresponsables. Faire du sport un moyen d'éducation écologique en intégrant des actions comme le recyclage et la réduction de l'emprenite carbone des activités sportives et de loisirs. Renforcer la cohésion sociale : Réunir les habitants autour d'événements sportifs et environnementaux pour créer une démarche collective et citoyenne. Encourager l'autonomie des jeunes : Permettre aux jeunes d'être les acteurs de changement en leur offrant des responsabilités dans la gestion et la mise en œuvre du projet. Améliorer le cadre de vie local : Restaurer et entretenir les espaces publics. | Mise en place d'un groupe de réflexion sur les problématiques environnementales Organisation d'un tournois zéro déchet en sensibilisant les publics aux écogestes en partenariat avec des associations environnementales et sportives Sensibilisation aux écogestes à travers les manifestations proposées par la ville. Création de supports adaptés : affiches, vidéos, publications en ligne. Mobilisation et promotion de l'événement en utilisant les moyens de communication de la ville, les réseaux sociaux, les médias (journaux, radios) Sensibilisation de nouveaux jeunes afin d'intègrer l'organisation des événements liés au projet. |
| Référents de l'action | Année de démarrage de l'action |
| Rodrigo MARTINEZ de la TORRE Directeur du Service Municipal de la Jeunesse | 2025 |
| Services mobilisés et partenaires sollicités | Résultats attendus |
| Services Municipaux (Sports, Social, Environnement, Communication, Evènementiel, Techniques, Espaces Verts). Associations (Queens & Kings, CSP football, Conseil Citoyen, Association des Locataires) Associations Environnementales (Recyclerie Sportive, Zéro Waste, Football Ecologie France) | Augmentation du nombre de participants aux activités sportives ayant une démarche écologique. Renforcement des liens entre les générations par des activités collaboratives. Meilleure compréhension des enjeux environnementaux locaux parmi les participants. Adoption de comportements respectueux de l'environnement (tri des déchets, réduction des plastiques, etc.). Réduction visible des déchets ou amélioration des espaces naturels grâce aux initiatives sportives. Développement des compétences et gestion de projets chez les jeunes organisateurs. Encouragement des jeunes à devenir des référant de la question écologique. Accroissement de la visibilité de la cause écologique au sein de la population grâce aux actions sportives. Création de partenariats durables entre la collectivité, les associations sportives et les associations |
| Financements mobilisables | Indicateurs d'évaluation |
| Budget de Fonctionnement du Service Municipal de la Jeunesse Fonds Publics et Territoires : axe 3, volet 2, appel à projet : Soutenir l'engagement et les initiatives des Jeunes | Nombre d'événements sportifs organisés de manière durable : 1 en été et 1 en hiver et les initiatives des Jeunes Retours qualitatifs des participants et partenaires : au moins 60% de satisfaction |

Action n° 07 - Accompagner et valoriser les professionnels de l'animation dans l'exercice de leurs missions afin d'enrichir la qualité d'accueil auprès des 3-17 ans.

| Diagnostic initial | Public cible |
|--|--|
| Espaces de loisirs, de découvertes, d'expérimentations, de socialisation, etc., les accueils de loisirs et les services Jeunesse ont une complémentarité éducative certaine. Pourtant, d'un point de vue national, les professionnels de l'animation souffrent d'un réel manque de reconnaissance et de valorisation de leur action éducative. D'autre part, la formation continue des personnels étant peu, voire pas développée, la qualité de l'accueil des différents publics peut en être impactée. La ville de Pierrelaye, concernée par ce diagnostic, souhaite ainsi mettre en place toutes les conditions nécessaires pour enrichir la qualité de l'accueil fait auprès des 3-17 ans. | Familles et enfants de l'accueil de loisirs « Les Crayons de couleurs ». Familles et jeunes du Service Municipal de la Jeunesse. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| Enrichir la qualité de l'accueil auprès des 3-17 ans par l'accompagnement des personnels dans leur cursus de formation continue et le développement de leurs compétences professionnelles. Développer la communication autour des actions des services Enfance et Jeunesse, à destination des partenaires éducatifs (familles, enseignants, etc.). Inclure les familles. | Mise en place d'échanges de savoir interservices et de plan de formation continue au CNFPT. Organisation de temps de travail interservices (services Communication, Enfance, Jeunesse). Mise en place chaque année de temps forts (rencontres, soirées à thème, portes ouvertes, etc.). Mise en place chaque année de nouveaux projets d'animation. |
| Référents de l'action | Année de démarrage de l'action |
| Emilie HOSSAINE Directrice du Service Enfance | 2025 |
| Services mobilisés et partenaires sollicités | Résultats attendus |
| Service Enfance Service Jeunesse Service communication CNFPT | Un enrichissement de la qualité de l'accueil fait auprès des 3-17 ans. Le développement des compétences professionnelles des personnels. Une meilleure reconnaissance des professionnels de l'animation par les partenaires éducatifs et une valorisation des actions éducatives. |
| Financements mobilisables | Indicateurs d'évaluation |
| Budget de fonctionnement du service Enfance et du service Jeunesse. | 70% des familles sont satisfaites de la qualité de l'accueil fait aux 3-17 ans (proposition d'un questionnaire de satisfaction aux familles). Au moins un temps de formation interservices est mis en place chaque année. 90% des animateurs de l'accueil de loisirs partent au moins une fois par an en formation au CNFPT. 50% des animateurs du service Jeunesse partent au moins une fois par an en formation au CNFPT. |

PARENTALITE

Action n° 08 - Renforcer la place des familles au sein des services éducatifs et soutenir la fonction parentale

| Diagnostic initial | Public cible |
|---|--|
| Augmentation de la population de 9423 habitants en 2022 Evolution des naissances de 12.2% entre 2017 et 2022 Evolution de 42% du nombre de familles avec au minimum 1 enfant de moins de 18 ans 20% des familles Pierrelaysiennes sont dites monoparentales | Familles ayant des enfants mineurs Une attention particulière pour les familles monoparentales ou dites vulnérables |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| Inclure les familles au sein des services Valoriser et renforcer leurs compétences parentales Waintenir et renforcer les liens entre parents, enfants et institutions Reconnaitre la place des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants Encourager l'implication des familles dans les initiatives éducatives | • Mettre en place des groupes d'espace de dialogue et de soutien en lien avec la psychologue. • Porter une attention particulière aux familles vulnérables et/ou fragiles. • Campagne de sensibilisation afin de réduire les stigmatisations des familles monoparentales. • Organiser des ateliers de soutien à la parentalité en lien avec le pôle Educatif, de l'Action Sociale, psychologue, PMI et intervenants externes. • Journée porte ouverte pour découvrir les structures éducatives Municipales. • Mise en place d'une rencontre entre futurs parents en collaboration avec la PMI, le PCPE, le LAEP. • Publier un support de communication trimestrielle contenant des thématiques dites éducatives. |
| Référents de l'action | Année de démarrage de l'action |
| Mme Chrystèle HACHIBA Référente santé et accueil inclusif Coordinatrice Projet Santé Ville | 2025 |
| Services mobilisés et partenaires sollicités | Résultats attendus |
| Pôle Education Pôle Action Sociale et Solidarité Service communication PMI RPE /PCPE | Une meilleure connaissance et visibilité des services éducatifs sur la commune pour les familles. Une participation active et accrue des familles sur la vie des structures Des parents qui se sentent écoutés et accompagnés dans leur fonction parentale. |
| Financements mobilisables | Indicateurs d'évaluation |
| Appel à projet CAF "Fonds National Parentalité" Appel à projet Politique de la ville "Quartier Politique de la Ville" | Au minimum 1 groupe d'échange/an avec les parents en présence de la psychologue Au minimum 1 campagne de sensibilisation/an Au minimum 2 ateliers/an de soutien à la parentalité Au minimum 1 porte ouverte/an sur les EAJE, l'ALSH, SMJ Au moins 3 rencontres/an dédiées aux futurs parents Au moins 1 support par thème publié |

PARENTALITE

Action n° 09 - Mettre en place des actions de sociabilisation et d'expérience collective pour les 2-3 ans au sein du LAEP.

| Diagnostic initial | Public cible |
|---|---|
| Evolution des naissances entre 2017 et 2020 < 12.2% sur la commune. Evolution de nombre des familles entre 2018 et 2022 < 42% sur la commune. Couverture de 27 places disponibles (réponse à 1/3 des demandes) en moyenne/an attribuées lors de la Communaux. Ouverture du LAEP, une fois par semaine complet et fréquenté à 70% par des enfants de 2 à 3ans. La socialisation de l'enfant est la première des préoccupations des familles fréquentant le LAEP. | Familles ayant des enfants de 2 à 3 ans sans mode de garde. Une attention particulière est portée aux familles les plus modestes. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| Aller vers ces familles pour leur proposer leur participation à ces temps d'expérience collective. Organiser des ateliers collectifs (éducatifs, artistiques, musicaux). Encourager les échanges et la participation des parents. | Mise en place d'une deuxième séance par semaine à compter du mois de mai ouverte uniquement aux 2-3ans. Recenser les enfants inscrits en Petite section sur les trois groupes scolaires pour l'année à venir. Repérer les enfants n'ayant pas eu de mode de garde durant leurs trois premières années de vie. Formitten des accueillantes autour de l'animation d'activité. Faciliter l'adaptation aux règles sociales. Promouvoir la communication du service. Suivi des inscriptions sur les écoles. Penser à un parcours de socialisation entre le LAEP et les EAJE |
| Référents de l'action | Année de démarrage de l'action |
| Alexandra LECONTE Accueillante LAEP | 2025 |
| Services mobilisés et partenaires sollicités | Résultats attendus |
| Accueillantes LAEP Service Petite Enfance Compte Formation CNFPT Education Nationale | Offrir une nouvelle offre de socialisation aux jeunes enfants en lien avec leurs parents. Améliorer la visibilité du LAEP. |
| Financements mobilisables | Indicateurs d'évaluation |
| « Appel à initiatives » actions innovantes des LAEP. | Participation de la moitié des familles sollicitées après l'inscription à l'école avant l'entrée en Petite section Sur le nombre total de séances de mai à juillet, la moitié des familles viennent à chaque séance. Les directeurs des écoles soulèvent-ils une amélioration d'adaptation au cadre scolaire ? |

SANTE - SOCIAL

Action n° 10 - Proposer des activités sportives et de bien-être pour une meilleure santé globale des parents et des enfants.

| Diagnostic initial | Public cible |
|--|--|
| Pierrelaye présente une proportion élevée de familles avec enfants mineurs (42%), nettement supérieure à celle du Val Parisis (4,6%) et du Val-d'Oise (2,2%). Le taux de familles monoparentales y est également plus important (20,3%) comparé au Val Parisis (17,1%) et au Val-d'Oise (15,2%). Une part significative des familles de Pierrelaye bénéficie du RSA (20%), dépassant les taux observés dans le Val-d'Oise (13,1%). Une proportion notable d'enfants vit dans des familles à bas revenus, avec des taux variant de 28% à 35,2% selon les tranches d'âge. | Familles ayant des enfants mineurs. Une attention particulière pour les familles monoparentales. Familles résidantes dans les quartiers prioritaires : Quartier du Clos St Pierre Elargi |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| Encourager la pratique d'activités physiques en famille. Renforcer les liens familiaux et un tissu social. Sensibiliser aux bienfaits du sport sur la santé physique et mentale. Accompagner les familles vers un Bien-Etre. | Proposer des initiations sportives en famille. Mettre en place des ateliers « Bien-être », et gestion du stress. Organiser des programmes d'animation et d'information autour du sport et de la nutrition. Accentuer la communication à la destination du public vulnérable. Mettre en place des ateliers dédiés uniquement aux familles monoparentales. |
| Référents de l'action | Année de démarrage de l'action |
| Chrystèle HACHIBA Référente santé et Accueil Inclusif Coordinatrice Projet Santé Ville | 2025 |
| Services mobilisés et partenaires sollicités | Résultats attendus |
| Pôle Education Pole Action Sociale et Solidanité Service communication PMI CAF CDOS 95 Maison sport et santé | Une pratique sportive pour une meilleur santê globale des familles. Amêliorer la qualité de vie et promouvoir le bien-être gênêral. |
| Financements mobilisables | Indicateurs d'évaluation |
| Appel à projet QPV | Au minimum 2 séances sportives sur l'année. 50% des participants reconnaissent avoir amélioré leur qualité de vie. Nombre minimum de 7 participants à chaque séance dont au moins 1 famille monoparentale. |

EDUCATION

Action n° 11 - Développer et maintenir les passerelles Petite Enfance / Jeunesse.

| Soucieuse de proposer aux enfants une transition en douceur dans les changements de lieux d'accueil et de inveau de parcours, la municipalité s'est engagée lors de la demière CTG (2020-24) an etitre en place des passevelles entre les structures de la Petite Enfance et de l'Idennce ainsi qu'entre celles de l'Enfance et de la Jeunesse. Les enfants concernés par le passage de la crèche à l'école maternelle et de l'école élémentaire au collège ont pu bénéficier d'activités favorisant la découverte de leur prochain lieu d'accueil, de la rencontre des équipes d'animation et de leurs futurs camarades. Plusieurs matinées en immersion ont ainsi été mises en place à l'accueil de loisirs pour les enfants de la crèche, un séjour passerelle « colo apprenante » a été organisé pour les jeunes de CM2 et de 6éme et des aieliers coanimés avec les animateurs du service organisé pour les jeunes de CM2 et de 6éme et des aieliers coanimés avec les animateurs du service deu jouent les passerelles dans l'adaptation progressive des enfants de CM2. Conscient du rôle clé que jouent les passerelles dans l'adaptation progressive des enfants à leur nouveau milieu, le Pôle Education souhaite les maintenir et les développer au cours de la prochaine CTG (2025-29) en y impliquant par exemple davantage les familles et le corps enseignant. | Les enfants âgés de 2 à 3 ans qui fréquentent le multi-accueil et la crèche familiale. Les jeunes âgés de 10 à 11 ans qui fréquentent l'accueil de loisirs « Les Crayons de couleur ». |
|---|--|
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| - Poursuivre et enrichir les passerelles existantes entre les services de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Junesse. - Améliorer la qualité de l'accueil des enfants âgés de 2 à 3 ans et des jeunes âgés de 10 à 11 ans. - Renforcer la continuité éducative entre les services de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse pour la ssurer aux enfants une transition cohérente entre les différentes structures. - Développer les passerelles entre les structures de la Petite Enfance et les trois écoles matemelles de la ville. - Maintenir le partemariat éducatif existant entre le Service Jeunesse et les enseignants de CM2 des trois écoles démentaires de la ville. - Développer l'accompagnement fait aux familles et l'information qui leur est destinée. | • Mise en place chaque année de nouveaux projets partagés pour développer et enrichir les passerelles entre les services de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. • Organisation de rencontres interprofessionnelles. • Proposition de moments de découverte, d'immersion et d'activités partagées à l'école maternelle pour les enfants âgés de 2 à 3 ans. • Proposition de de temps de rencontre avec les familles sur les différentes structures d'accueil permettant la découverte des lieux, du fonctionnement, des choix pédagogiques, des équipes d'animation, etc. • Mise en place de rencontres et d'ateliers thématiques au sein du Service Municipal de la Jeunesse pour les élèves de CM2. • Mutualisation des temps d'information, de rencontres et d'échanges organisés par les professionnels de l'animation et le corps enseignant à destination des familles. |
| Référents de l'action | Année de démarrage de l'action |
| Emilie HOSSAINE Directrice du Service Enfance | 2025 |
| Services mobilisés et partenaires sollicités | Résultats attendus |
| Service Petite Enfance Service Enfance Service Enfance Service Solaire CEducation Nationale | Un confessoment des passerelles entre les services de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Une cohésion entre les équipes des services de la Petite enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Une cohérence éducative des pédagogies mises en œuvre par les services de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Une meilleure connaissance des différents publics par les professionnels de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Une meilleure qualité de l'accueil des publics concernés. Une meilleure qualité de l'accueil des publics de l'animation et le corps enseignant. Un travail collaboratif entre les professionnels de l'animation et le corps enseignant. Un meilleur accompagnement des familles et une transmission d'information plus efficiente. |
| Financements mobilisables | Indicateurs d'évaluation |
| Subventions SDJES ; appel à projet « colo apprenante » Budget de fonctionnement du Pôle Education | Au moins trois ateliers sont proposés chaque année par les animateurs du service Jeunesse aux élèves de CM2 des trois écoles élémentaires. Au moins une réunion, en direction des familles, est mise en place chaque année par les professionnels de l'animation et le corps enseignant. Chaque année scolaire, proposer des temps de passerelles entre la Petite Enfance, l'Enfance et les écoles maternelles. Au moins une action commune enfance/jeunesse est mise en place chaque année. |

EDUCATION

Action n° 12 - Débuter une démarche transversale pour le « Bien vivre ensemble » pour les 3-17 ans.

| Diagnostic initial | Public cible |
|---|---|
| Depuis plusieurs années maintenant, il a été constaté à l'échelle nationale de nombreux phénomènes récurrents de violence entre les enfants, et cela de plus en plus jeunes. Espaces d'éducation et de transmission des valeurs sociales les accueils de loisirs et les services Jeunesse contribuent à l'apprentissage du « vivre ensemble », qu'il est fondamental de renforcer pour permettre aux enfants de s'épanouir et de grandir dans un climat apaisé et bienveillant. Afin de prévenir tout acte d'agressivité, de discrimination, d'intimidation, etc. entre les enfants et les jeunes, la ville de Pierrelaye souhaite alors s'engager dans une démarche éducative d'apprentissage des principes et des valeurs du « bien vivre ensemble ». | Les enfants âgés de 3 à 11 ans, de l'accueil de loisirs « Les crayons de couleur ». Les jeunes de 11 à 17 ans, du Service Municipal de la Jeunesse. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| Accompagner les enfants et les jeunes dans leur apprentissage du « bien vivre ensemble » par la formation des professionnels. Etalaliur une cohérence et une continuité éducative entre les professionnels de l'animation des services Enfance, Jeunesse et Sociaire. Amorcer un travail collaboratif et transversal avec le corps enseignant. Sensibiliser les enfants et les jeunes à l'interaction positive avec l'autre. Accompagner les enfants dans l'exercice de leur esprit critique. Associer les familles à l'apprentissage du « bien vivre ensemble ». | • Organisation de temps de formation permettant aux professionnels de l'animation de développer leurs compétences. • Organisation de temps de travail entre les professionnels de l'animation de l'Enfance, de la Jeunesse et du Scolaire afin de définir un socle commun de valeurs et de principes du « bien vivre ensemble » à transposer en projets sur les différents lieux d'accueil. • Rencontres avec le corps enseignant pour amorcer un travail collaboratif et transversal sur les principes et les valeurs du « autour des émotions, de la différence, etc. • Mise en place de projets autour des émotions, de la différence, etc. • Mise en place de rencontres et de temps forts associant les enfants, les jeunes, les parents avec les professionnels de l'animation autour des valeurs du « vivre ensemble » (Café philo, conférence, exposition, séance de sophrologie des émotions, débat, etc.) |
| Référents de l'action | Année de démarrage de l'action |
| Emilie HOSSAINE Directrice du Service Enfance | 2025 |
| Services mobilisés et partenaires sollicités | Résultats attendus |
| Service Enfance Service Jeunesse Service scolaire Education Nationale Association"Lire et faire lire" | Un climat serein et bienveillant entre les enfants de l'accueil de loisirs et pour ceux de la jeunesse. Une définition commune des valeurs et des principes du « bien vivre ensemble » par les professionnels de l'animation, des services Enfance et Jeunesse. Une cohérence et une continuité éducative des actions mises en œuvre par les différents partenaires éducatifs. Une mise en pratique des valeurs et des principes du « vivre ensemble » de la part des enfants et des jeunes entre eux mais également envers les adultes. |
| Financements mobilisables | Indicateurs d'évaluation |
| Budget de fonctionnement du Pôle Education. Fonds Publics et Territoires : appel à projet « Promotion des valeurs de la République et prévention de la radicalisation ». | 75% des 3-6 ans participent aux différents moments de vie collective entre pairs, au sein de l'accueil de loisirs, dans un climat serein (présentation d'un questionnaire aux animateurs, mise en place de jeux pour recenser le ressenti des enfants). 65% des 7-17 ans estiment être en sécurité morale, physique et affective entre pairs (mise en place de boîtes aux lettres pour reculiell les témoignages des enfants et des jeunes). 70% des professionnels de l'animation estiment que les relations entre enfants/jeunes/adultes se sont améliorées (présentation d'un questionnaire aux professionnels de l'animation). Au moins trois évènements différents sont proposés, au cours de la convention CTG 2025-29, pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux principes du vivre ensemble et impliquer les familles dans cet apprentissage. |

EDUCATION Action n° 13 - Agir ensemble pour créer du lien social à travers une journée dédiée aux familles.

| Diagnostic initial | Public cible |
|---|--|
| Initialement chaque service organisait un moment festificonvivial à destination de leur public. L'ABS du Centre Social réalisé en 2024 révèlent un manque de communication à destination des familles et un manque de mélange de la population. | Les familles ayant des enfants de 0 à 17 ans. Les 0-17 ans. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| Promouvoir les actions éducatives et l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif. Favoriser la participation des familles à des activités de loisirs. Fédérer et mobiliser les services éducatifs autour de cette journée. Proposer des animations variées favorisant la mixité et l'inclusion des familles. Proposer des stands Informatifs à destination des familles. | Mises en place d'animations répondant aux besoins des 0 à 17 ans par les services éducatifs. Regrouper dans un même lieu des animations visant un public de 0 à 17 ans. Mettre au cœur de la manifestation la participation active des familles. Impliquer différentes ressources locales et les partenaires dédiés aux familles. |
| Référents de l'action | Année de démarrage de l'action |
| Cédric LEAUTE Chargê de missions pour le Pôle Education | 2025 |
| Services mobilisés et partenaires sollicités | Résultats attendus |
| Le Pôle Education (Service Petite Enfance, Service Enfance, Service Jeunesse, Service Scolaire) Le Pôle Action Social et Solidarité Le Service Culturel avec la Médiathèque Les partenaires (La CAF, La PMI et la Mission Locale) L'Education Nationale (Les écoles matemelles et élémentaires, le collège) Les associations (Lire et faire lire,) | Renforcer le lien social et le vivre ensemble Meilleure connaissance des services éducatifs et les acteurs dédiés aux familles Faire vivre aux enfants et aux familles un moment de loisirs ludique et éducatif |
| Financements mobilisables | Indicateurs d'évaluation |
| Appel à projet CAF : Aide au développement social | Frêquentation de l'évènement (Participation d'au moins 200 personnes) Recueillir l'avis des participants (Questionnaire en ligne) La mobilisation de tous les services éducatifs (100% des services, 75% des équipes) |

CULTURE

Action n° 14 - Promouvoir l'accès à la culture pour les familles Pierrelaysiennes.

| Implantée en 1996 au cœur du quantier prioritaire du Clos Saint-Pierre, la médiathéque est ouverte à loutes et lous se s'évelements que mois rétablissement, en faut que simples végleurs ou provisorits parmi lesqueis 700 enfants. Nombre de families fréquentent de station de l'année, une vingaine au total selon les saisons culturelles proposons culturelles de la médiathéque es alouent gent parte en proposons culturelle de la médiathéque es pour requel nons recevons les 51 classes de la ville à raison de trois fois l'année. Objectifs opérationnels Renfisce de coher la conforte de la sai conforte de conforte de la sai conforte de la s | |
|--|---|
| diversité culturelle et l'inclusion. | Les familles pierrelaysiennes (Une attention particulière est portée en faveur des familles monoparentales. Nous savons, d'après les statistiques fournies par l'INSEE, qu'elles sont en constante augmentation au sein de la commune). |
| diversité culturelle et l'inclusion. | Modalités de mise en œuvre |
| • Programmer des évènements de toutes natures, à conférence, ateliers créatifs, scientifiques) et rep entoure. Collaborer avec les services partenaires p | • Gratuité totale des évènements proposés dans le cadre de la saison culturelle : spectacles, ateliers • Offrir, sur les plages d'ouverture, un espace de confort et de rencontre, propice au bien-être, à la détente – et, de fait, à la résorption des phénomènes d'isolement. • Mise en place d'une nouvelle stratégie de communication : donner davantage de visibilité à nos actions, notamment celles en direction des enfants et des familles (programme culturel dédié, nouveau portail web) • Remise d'un document « papier » (La forme reste à définir) aux enfants à chaque visite des crèches à la médiathèque pour favoriser le dialogue entre l'enfant et lelles parents : Faire savoir aux parents que leur enfant a été accueilli à la médiathèque peut susciter chez eux une certaine curiosité à l'égard de prote établissement et les encourager à s'y inscrire. Même démarche pour le prix littéraire Le livre préfite des CP. • Proposer à la fois des plages d'ouverture au public suffisamment larges pour permettre à chacun de profiter de nos espaces et de nos services, et à la fois des évènements hors-les-murs (pour favoriser les rencontres de proximité). Enfin, au besoin, renforcer le service de portage à domicile. • Programmer des évènements de toutes natures, à la fois éducatifs et récréatifs (contes, musique, conférence, ateliers créatifs, scientifiques) et représentatifs de la diversité culturelle qui nous entoure. Collaborer avec les services partenaires pour définir ensemble des projets communs. |
| Référents de l'action Année de déma | Année de démarrage de l'action |
| Michaël Avignon Responsable de la médiathèque "Le temps des cerises". | 2025 |
| Services mobilisés et partenaires sollicités Résultats | Résultats attendus |
| Le service culturel L'équipe de la médiathèque L'équipe de la médiathèque L'ensemble des structures du Pôle Éducation Les directeurs d'écoles L'association Lire et faire lire | nouvelles adhésions à la médiathèque pectacles proposés aux enfants et aux familles. |
| Financements mobilisables Indicateurs | Indicateurs d'évaluation |
| Budget de la médiathèque / Subventions sollicitées dans le cadre du dispositif Quartier d'été Participation des services partenaires dans le cadre d'actions communes Recensement du public. Notre objectif est d'afficher complet à tous exergue du nombre de personnes en liste d'attente, le cas échéant. Rapport annuel de la médiathèque ; cet outil nous permet de distingination des services partenaires dans le cadre d'actions communes inscrits à la médiathèque, y compris par tranche d'âge. | Recensement du public. Notre objectif est d'afficher complet à tous les évènements proposés. Mise en exergue du nombre de personnes en liste d'attente, le cas échéant. Rapport annuel de la médiathèque : cet outil nous permet de distinguer avec précision le nombre de nouveaux inscrits à la médiathèque, y compris par tranche d'âge. |

COMMUNICATION
Action n° 15 - Renforcer la connaissance et la coordination entre les acteurs de la commune pour mieux accompagner et orienter les familles.

| et Orienter les lamines. | s idillies. |
|---|---|
| Diagnostic initial | Public cible |
| Augmentation de la population sur la commune, en 2024<10 000hab. Une population jeune : 45% des habitants ont moins de 30ans. Augmentation de 28% des 3-17ans en 2020. Augmentation de 14% des 18-29ans en 2020. En 2020, 50% des familles avec au moins un enfant. Quizz « acteurs Educatifs » du Pôle Education ainsi que l'ABS du Centre Social réalisés en 2024 révèlent un manque de connaissance interservices. | Les services municipaux, associatifs et partenaires extérieurs à destination des familles. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| Mettre en place des espaces d'informations transversales. Favoriser une approche collaborative inter service afin de mieux connaître les missions et les ressources de chacun. Sensibiliser les acteurs à l'orientation des familles. Fédérer l'ensemble des acteurs qui interviennent en direction des familles. Développer les outils numériques et les supports de communication internes et externes. | Planifier des réunions transversales autour de l'information des services à destination des familles. Porter une réflexion transversale autour des actions à mener conjointement. Mise en place d'un lieu dédié à l'information et aux démarches pour les familles. Organiser un temps trimestriel de concertation entre les responsables (Education, Social, Culture, Sport, Vie associative, Fête et Cérémonie). |
| Référents de l'action | Année de démarrage de l'action |
| Pascale EYSSIDIEUX Directrice du Pôle Education | 2025 |
| Services mobilisés et partenaires sollicités | Résultats attendus |
| Pôle Education Pôle Action Sociale et Solidarité Pôle Affaires Culturelles, Vie associative et Sport Service Communication | Une meilleure visibilité des services aux familles, Faciliter l'accès à l'information et à l'offre à destination des familles. Améliorer la prise en charge des demandes des familles. |
| Financements mobilisables | Indicateurs d'évaluation |
| -Jeunesse-Animation de la Vie Sociale- | Réalisation d'aux moins 3 réunions par an entre les responsables de pôle. Au moins 70% des agents des trois pôles maîtrisent les fonctionnements et les enjeux des services respectifs à destination des familles. Au moins 70% des familles se sentent suffisamment informées sur l'ensemble des dispositifs et des actions les concernant. |

COMMUNICATION

Action n° 16 - Améliorer la communication à destination des familles.

| Diagnostic initial | Public cible |
|---|--|
| Augmentation de la population sur la commune, en 2024<10 000hab. Une population jeune : 45% des habitants ont moins de 30ans. Augmentation de 28% des 3-17ans en 2020. Augmentation de 14% des 18-29ans en 2020. En 2020, 50% des familles avec au moins un enfant. L'ABS du Centre Social réalisés en 2024 révèlent un manque de communication à destination des familles. | Les familles ayant des enfants de 0 à 25 ans. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| Faciliter l'accès à l'information des services dédiées aux familles. Améliorer la visibilité des services à destination des 0-25 ans. Diffuser l'actualité et les offres des services à destination des 0-25 ans. | Collaborer avec le Service Communication pour établir un plan annuel de communication. Choix de canaux de diffusions efficaces et appropriés (site internet, réseaux sociaux, bulletin municipal). Développer des supports variés (brochures, vidéos, infographies) qui expliquent les fonctionnements et les démarches des services pour les 0-25 ans. Réflexion autour de visuels identifiables. Développement d'une signalétique. |
| Référents de l'action | Année de démarrage de l'action |
| Cédric LEAUTE Chargé de missions du Pôle Education | 2025 |
| Services mobilisés et partenaires sollicités | Résultats attendus |
| Service Communication Pôle Education Pôle Action Sociale et Solidaritè Pôle Affaires Culturelles, Vie associative et Sport Accueil Mairie | Une meilleure visibilité des services dédiés aux familles. Une information claire et accessible aux familles. Répondre d'avantage aux besoins d'information des familles. |
| Financements mobilisables | Indicateurs d'évaluation |
| Jeunesse-Animation de la Vie Sociale- | Un plan de communication a été mise en place et été respecté. Mesurer l'impact en fonction des différents thèmes de communication (Manifestations, Inscriptions, information générale, promotions d'activités ou de séjours). |

PILOTAGE Action n° 17 - Accompagner les porteurs de fiches actions sur la création d'outils d'évaluation.

| Diagnostic initial | Public cible |
|--|--|
| Un manque général de connaissances autour de la méthodologie de réalisation de fiche action CTG. Des difficultés à réaliser une évaluation factuelle et de qualité sur les actions CTG 2020-2024. | Les porteurs de fiche action CTG 2025-2029. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| Soutenir les porteurs de fiche dans la démarche d'évaluation. S'assurer de la perfinence des outils choisis pour évaluer efficacement. Obtenir une visibilité quantitative et qualitative sur les actions 2025-2029. Travailler autour d'outils d'indicateurs de résultat, de processus et d'impact | Réfléchir dès la rédaction des fiches sur les outils d'indicateurs à utiliser. Planifier des temps d'accompagnement avec les porteurs de fiche. Prise de connaissance des différents outils à disposition. Organiser des temps de formation pour les porteurs de fiche. |
| Référents de l'action | Année de démarrage de l'action |
| Pascale EYSSIDIEUX Directrice Pôle Education | 2025 |
| Services mobilisés et partenaires sollicités | Résultats attendus |
| Pôle Education Pole Action Sociale et Solidarité Póle Culture CNFPT | Permettre aux porteurs de fiche d'être serein et compétent sur les attentes de l'évaluation. Optimiser les temps d'évaluation des actions. Obtenir un retour factuel des éléments d'évaluation. Prendre des décisions éclairées. Apporter une transparence sur les résultats atteints. Dévalopper une amélioration continue des actions. Obtenir une plus large communication des résultats afin d'informer sur la tangibilité des actions menées. |
| Financements mobilisables | Indicateurs d'évaluation |
| Compte Collectivité CNFPT Formation Póle Ressources | 100% des porteurs de fíche ont su créer des outils de collecte. L'utilisation d'au moins un outil par évaluation de fiche. |

Schéma de maintien et de développement — Collectivités + 10000 habitants

Conformément à la 3' mission dévolue aux communes en tant qu'autorité agranatante de l'accuel du jeune enfant ce s'estéma plurannuel de mantien et de développement de l'affre d'accuel du jeune enfant ce estéma consiste à plantée, auvi du recensement be besons, le développement des motes d'accuel

Le schéma plurannuel de mantien et de développement de l'affre d'accuel du jeune enfant prévo in tonationnent les modalités de développement quantitait et qualitait ou de réfoliablement des équipements et services d'accuel du jeune enfant ainsi que le calendrier de réalisation et le coût prénsonnel des opérations projetées. Ces modalités portent notamment sur l'accessibilité financière et péographique de l'affre d'accuel, en particuler pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travait, de leur était de santé, d'une situation de handicap ou de la fabilisse de leurs essouries

Les données peuvent provenir de sources différentes: diagnostics Cal renouvellement CTG, les datas de la Cal Pape d'accuel — Opendatasoft (cal fri), les données de l'insee Posser complet – Résultats pour toutes les communes, départements, trégions, intercommunalités. L'insee données de la collectivité.

Recensement des équipements existants

| | Source | 2025 | (Année) | |
|-----------------------------|--------|------|---------|--|
| Nbre EAJE tous types | Mairie | 2 | | |
| Nbre places PSU | Mairie | 78 | | |
| Nbre crèches collectives | Mairie | 0 | | |
| Nbre multi-accueil | Mairie | 1 | | |
| Nbre micro-crèches PSU | Mairie | 0 | | |
| Nbre EAJE PSU autres | Mairie | 1 | | |
| Nbre microcrèches Paje | Mairie | 0 | | |
| Nbre MAM | Mairie | 1 | | |
| Nbre Ass Mat agréées | Mairie | 39 | | |
| Nbre Ass Mat actives | Mairie | 37 | | |
| HATE OF STATE OF THE PARTY. | | | | |

Recensement modes d'accueil

| | Source | 2025 | (Année) | |
|-------------------------|--------|---------|---------|--|
| Nbre enfants PSU | Mairie | 86 | | |
| Nbre enfants Ass Mat | RPE | 125 | | |
| Nbre enf garde domicile | Mairie | inconnu | | |
| Nbre préscolarisations | Mairie | 0 | | |
| Totaux | | 211 | | |

Données accueil et population

| | Source | 2021 | 2024 | |
|-------------------------|----------------|--------|------|--|
| Taux modes d'accueil | CAF | 41% | | |
| Nbre enfants 0-2 ans | Etat Civil | 452 | | |
| Nore naiss, domiciliées | Etat Civil | 156 | 166 | |
| Taux de natalité | DIAG CTG | 16.7% | | |
| Taux de pauvreté | INSEE | 16% | | |
| Nbre RSA | DIAG CTG | 367 | | |
| Taux chômage | INSEE | 9.4% | | |
| Densité population | INSEE | 1085.6 | | |
| Nbre allocat Prepare | DIAG CTG | 39 | | |
| Age moyen Ass Mat | RPE | | 49 | |
| Nore Ass Mat + 55 ans | RPE | | 13 | |
| Nbre AEEH 0-2 ans | | | | |
| | The latest and | | | |

Données d'analyse des besoins

| INSEE | 1597 | | | |
|--------|------------------------------|---|---|---|
| INSEE | 70.9% | | | |
| INSEE | 1720 | | | |
| RPE | | 2 | | |
| RPE | | | | |
| Mairie | | 75% | | |
| | INSEE INSEE RPE RPE | INSEE 70.9% INSEE 1720 RPE RPE | INSEE 70.9% INSEE 1720 RPE 2 RPE 2 | INSEE 70.9% INSEE 1720 RPE 2 RPE 2 |

Chiffres clé



Cartographies Emplacement des EAJE, quartiers prioritaires, emplacements gares et axes routiers, densité population par quartier

Analyse des besoins

| Existe-t-il une commission d'attribution (cocher) : - Nombre demandes 2024− acceptations 2024− refus 2024 : 113 / 32 / 4 - Existence d'une liste d'attente Oui ⊠ Non □ Prévue □ - Nombre enfants liste d'attente : 70 sur 2025 | Oui ⊠ Non □ Prévue □ |
|--|--|
| Existe-t-il une pré-commission pour des situations particulières : - Situations concernées : familles en difficultés sociales □, situation de handi | Oui □ Non ⊠ Prévue □ icap □, autre □ |
| Nouvelles constructions de logement durant la période de la CTG : | Oui ⊠ Non □ Incertain □ |
| Existe-t-il une pratique de non-recours à l'offre d'accueil ? | Oui ⊠ Non □ Non estimée ⊠ Estimation prévue □ |
| Existe-t-il des enquêtes ou études sur les attentes des familles ? | Oui \square Non \square Prévue dans la prochaine CTG \boxtimes |
| Nombre de places estimées pour répondre aux besoins de la populat | |
| Nombre de places calculées pour atteindre le taux national de 59% | 112 |
| Autres éléments d'analyse : 35 demandes d'enfants nés en 2023 (régulier) 21 demandes d'enfants nés en 2024 (régulier) 9 demandes d'enfants à naître en 2025 (régulier) 5 demandes d'enfants nés en 2023 (occasionnel) | |
| Analyse de faisabilité e | et des ressources |
| Existe-t-il des crèches AVIP sur le territoire ? | Oui □ Non ⊠ Prévue dans la prochaine CTG □ |
| Existe-t-il des crèches à horaires atypiques sur le territoire ? | Oui ☐ Non ☒ Prévue dans la prochaine CTG ☐ |
| Existe-t-il des crèches favorisant l'accueil d'enfants handicapés ? | Oui ☐ Non ☒ Prévue dans la prochaine CTG ☐ |
| Disponibilité de foncier sur le territoire : Déjà repéré ⊠ | Recherche en cours ☐ Recherche à prévoir ☐ |
| Niveau de difficultés de recrutement de personnel : Très difficile 🗆 | Difficile ⊠ Acceptable □ |
| Financements investissements mobilisables : Collectivité 🗵 🥒 Caf 🗵 | Conseil départemental □ Autre □ : |
| Nouveaux financements à mobiliser : Bonus trajectoire 🗆 | Bonus attractivité □ Autre ⊠ : Bonus Territoire |
| | Non □ Non repéré □ Recensement prévu □ |
| | tés financières □ Occupation ⊠ Normes □ Encadrement ⊠ |
| | Oui 🛮 ; si oui, par la collectivité 🖾, par la Caf 🗀, par la Pmi 🗀 |
| Eléments complémentaires : | |
| | |
| | |
| Company of the Compan | |

Points forts

- Réalisation de fiches action autour de la qualité d'accueil des EAJE ainsi que le développement de l'accueil aux familles vulnérables.
- Une commission d'attribution des places prévue suffisament tôt pour obtenir davantage d'acceptation des propositions de place.
- Plus des 2/3 des assistantes maternelles du particulier-employeur fréquentent régulièrement le RPE.

Risques

- Difficulté à répondre à l'ensemble des familles qui ont un enfant né entre 2023 et 2024.
- Difficulté à combler les places en occasionnel sur le multi accueil.
- Davantage de refus de place sur de l'accueil familiale.
- Une baisse de fréquentations des réunions PCPE.
- Des difficultés d'encadrement sur le multi accueil qui peut interroger sur la réduction de l'agrémeent actuellement à 40 berceaux.
- Un nombre en baisse des préinscriptions "bébés" en 2024/ 2025.
- Départ à la retraite d'assistantes maternelles sur la Crèche Familiale d'ici deux à quatre ans.

Eléments de comparaisor

 Pas de nécéssité sur la commune de penser des accueils à horaires atypiques.

Projections de maintien et de développement sur la durée de la CTG

Des projets en investissements à prévoir durant la CTG : Oui ⊠ Non □ A confirmer □

Si oui ou à confirmer FME ⊠, PIAJE □ Si FME, coût estimé : pas de visibilité à ce jour € année dépôt : 2025 ⊠ 2026 □ Au-delà □

Si PlAJE, coût estimé : € année dépôt : 2025 □ 2026 □ Au-delà □

Evolution du nombre de places PSU soutenues par la collectivité :

| | 2023 | Projections 2024 | Projections 2025 | Projections 2026 |
|------------------------------|------|------------------|------------------|------------------|
| Nombre places | 78 | 78 | 78 | 102 |
| Evolution en % | 0% | 0% | 0% | 30.77% |
| Estimation bonus trajectoire | 0% | 0% | 0% | 3 600€ |

Des actions de promotion des métiers de la petite enfance prévues durant la CTG : Oui ⊠ Non □ A confirmer □

Informations complémentaires sur le soutien prévu aux assistantes maternelles :

- -Réflexions autour de la mise en place d'analyses des pratiques
- -Déploiement des formations extérieures
- Amélioration du contenu du PCPE
- -Mise en place d'actions de promotion du métier
- -Organisation d'une journée pédagogique

Informations complémentaires relevant des modes d'accueil :

ANNEXE 4 - Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

La gouvernance est assurée conjointement par la Caf du Val d'Oise et la commune de Pierrelaye conformément à l'article 6 de cette convention.

Deux instances sont créées :

> Le comité de pilotage stratégique

Il est composé

- Pour la commune de :
 - o Monsieur le Maire ou son représentant
 - o Du Directeur Général des services,
 - o Du chargé de coopération CTG,
 - o De personnes ressources en fonction des sujets.

- Pour la Caf:

- o Madame la Directrice Générale ou son représentant
- o Madame la Directrice adjointe chargée de l'action sociale ou son représentant
- o Des personnes référentes pour la CTG,
- o De personnes ressources en fonction des sujets.

Ses missions:

- Assure le suivi de la Ctg
- Décide du maintien ou de l'évolution des actions
- Valorise les réussites

Le comité de pilotage stratégique se réunit à la fin de la CTG ou plus fréquemment si nécessaire.

Le comité technique opérationnel

Il est composé

- Pour la commune :
 - o Du Directeur Général des services,
 - Du chargé de coopération Ctg,
 - o Des responsables de service : petite enfance, enfance-jeunesse, ...
 - o Des référents des fiches actions établies,
 - De personnes ressources en fonction des sujets.

- Pour la Caf

- Des personnes référentes pour la Ctg,
- o Des référents des fiches actions établies,
- o De personnes ressources en fonction des sujets.

Ses missions:

- Evalue les réalisations
- Partage un point d'étape sur l'avancée du plan d'actions
- Mobilise chaque acteur sur les mises en œuvre à venir
- Propose des solutions sur les freins repérés
- Identifie les points d'arbitrage à soumettre au comité de pilotage

Ce comité technique se réunit une à deux fois par an.

> Le poste de chargé de coopération Ctg :

Afin d'accompagner les différents acteurs de la Ctg, la Caf et la commune s'associent pour formaliser le poste de chargé de coopération Ctg.

Les attentes de ce poste sont détaillées dans la convention d'objectif et de financement pilotage.

En tant que chef de projet, le chargé de coopération est le garant du maillage transversal opérationnel, de l'animation et de la mise en œuvre des actions retenues dans la Ctg.

ANNEXE 5 – Evaluation

5.1 Cadre général de l'évaluation

L'évaluation des Conventions Territoriales Globales constitue un exercice désormais incontournable de l'action publique.

Associée à une démarche de révision du diagnostic, l'évaluation s'inscrit pleinement dans le cadre de renouvellement des conventions puisqu'elle est l'occasion d'observer le territoire, de repérer des besoins et des problématiques qui ont pu évoluer au cours de la durée du conventionnement.

Chaque année, le comité de pilotage s'attachera à suivre le niveau de réalisation des actions prévues et à envisager si besoin de nouvelles actions.

Au moment du renouvellement de la CTG, le comité de pilotage définira des modalités d'évaluation plus complète et en validera l'analyse et les nouveaux enjeux qui en découlent.

Les travaux d'évaluation lors du renouvellement s'attacheront donc à s'interroger et apporter des réponses à des enjeux centraux relatifs aux CTG s'inscrivant dans les 3 dimensions suivantes :

- 1. Les actions : le niveau global de réalisation des actions prévues dans le plan d'actions et le niveau d'atteinte des objectifs prévus dans les fiches action
- 2. La démarche : de l'élaboration à la gouvernance de la CTG, tout en intégrant la participation des partenaires et celle des habitants.
- 3. L'impact : de la démarche et du plan d'action a minima sur la population, la collaboration avec la CAF, les dynamiques partenariales ou encore la transversalité au sein des services de la collectivité.

De ces travaux sont attendus des préconisations et recommandations concrètes permettant d'élaborer les futures conventions tout en étant aux prises avec les besoins des habitants et plus particulièrement des familles.

De la révision du diagnostic et de l'évaluation sont attendus ainsi la définition de nouveaux enjeux et d'un nouveau plan d'actions.

Convaincue du rôle essentiel de pilotage opérationnel des chargés de coopération au sein des collectivités et de celui des chargés de conseil et de développement, la Caf du Val d'Oise a organisé une formation-action avec l'appui du Pôle ressources Ville et développement social afin, d'une part, d'outiller conceptuellement ces acteurs de créer une culture commune de l'évaluation, et d'autre part, mais aussi de se donner les moyens d'une évaluation ambitieuse et réaliste impliquant tous les acteurs dont les élus locaux et les habitants.

Ainsi, une première version du Guide de l'évaluation des CTG dans le Val d'Oise a été élaborée en 2024.

5-2 Synthèse évaluations annuelles CTG 2020-2023

| THEMATIQUE | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|------|----------|------|----------|------|
| Thématique : ENFANCE JEUNESSE | | | | | |
| ACTION 1: DEVELOPPER LE PARTENARIAT AFIN D'ACCOMPAGNER LES 16-25 ANS DANS LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL | | 0 | 0 | | |
| ACTION 2 : POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES A TRAVERS L'OBTENTION DU BREVET D'APTITUDES AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR | | 0 | 0 | | , |
| ACTION 3: DEVELOPPER DES PASSERELLES PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE | | 0 | 0 | 0 | |
| ACTION 4: DEVELOPPER LA TRANSVERSALITE ENTRE LES SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE POUR L'ORGANISATION DES SEJOURS 3-17 ANS | | Θ | 0 | 0 | |
| ACTION 5 : REDUIRE LA FRACTURE NUMERIQUE CHEZ LES JEUNES PAR LA BIAIS DE LA CREATION ARTISTIQUE | | 0 | 0 | | |
| ACTION 6: CREER UN CENTRE DE LOISIRS OUVERT POUR OFFRIR DES ACTIVITES EDUCATIVES, CULTURELLES, LUDIQUES AUX ENFANTS- (ACTION ABANDONNE) | | esa: | | | |
| Thématique : PILOTAGE | | | | | |
| ACTION 1 : FEDERER LES ACTEURS AUTOUR DE PROJETS MUNICIPAUX TRANSVERSAUX PAR LE BIAIS DES CHARGES DE COOPERATION CTG | | | | | |
| Thématique : INSERTION ACCES AUX DROITS | | | | | |
| ACTION 1: PERMETTRE AUX FAMILLES DE PARTICIPER AUX COURS DE LANGUE EN OFFRANT UN MODE DE GARDE DURANT LES SEANCES | | | Ф | Θ | |
| ACTION 2 : REFFLECHIR AUX MODALITES D'ACCES A LA SCOLARISATION AUX ENFANTS DES FAMILLES LOGEES A L'HOTEL | | 0 | 0 | 0 | |
| Thématique : LOGEMENT | | | | | |
| ACTION 1: ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LEURS DEMARCHES POUR L'OBTENTION D'UN LOGEMENT SALUBRE | | 0 | • | 0 | |
| Thématique : PETITE ENFANCE | | | | | |
| ACTION 1: AMELIORER L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE ET LA COMMUNICATION A DESTINATION DES FUTURS PARENTS | | | 0 | | |
| ACTION 2 : METTRE EN PLACE UN SUIVI DES JEUNES ENFANTS ACCUEILLIS SUR LES EAJE EN SITUATION DE HANDICAP OU PRESENTANT UNE PATHOLOGIE AVANT LEUR INTEGRATION AU CENTRE DE LOISIRS | | Θ | 0 | 0 | |
| Thématique : PARENTALITE | | | | | |
| ACTION 1: MAINTENIR LES ACTIONS PARENTALITE MISES EN PLACE SUR LA COMMUNE | | 0 | | | |

5-3 Restitution évaluation globale CTG

Question 1:

En quoi la démarche CTG a-t-elle permis d'apporter une transversalité entre l'Enfance et la Jeunesse jusqu'à présent inexistante ?

Dimensions abordées (à cocher, plusieurs dimensions possibles) Réalisation des actions □, Démarche ⋈, Impact ⋈

Analyse:

Nous avons quasiment atteint le quota d'actions dédiées à la transversalité Enfance-Jeunesse sur 2020-2024 prévu initialement à la hauteur d'1/3 du plan d'actions, soit 21%.

Le sondage réalisé permet de constater une satisfaction des équipes Enfance Jeunesse sur les actions menées conjointement avec un pourcentage de 72.5%. Les mots forts ressortis des bilans sont : « entre-aide », « partager nos connaissances », « travailler ensemble », « bonne dynamique », « un début », « coopérer » et « solidarité ». Des suggestions ont également été apportées telles qu'améliorer la préparation des actions et permettre davantage de temps de réflexions communs.

Les projets communs : le séjour d'été passerelle et la participation éducative de l'équipe du service Jeunesse sur le temps de pause méridien sont une première marche à ce nouveau dynamisme de travail.

Premières propositions d'enjeux pour la prochaine CTG (à comparer ensuite avec celles issus de la révision du diagnostic) :

- -Permettre la poursuite de actions transversales Enfance-Jeunesse et en améliorer la qualité organisationnelle interne.
- -Définir des échéances à court, moyen et long terme afin de permettre davantage de développement d'actions tout au long des quatre années de convention.

Question 2 : Question : En quoi la CTG a-t-elle permis d'associer les habitants dans la démarche CTG (plan d'actions, suivi des actions et évaluation des actions)

Dimensions abordées (à cocher, plusieurs dimensions possibles):

Réalisation des actions □, Démarche ☒, Impact □

Analyse:

Aucun résultat n'est à recenser car nous n'avons pas été en mesure d'associer à nos projets sur 2020-2024 un avis des usagers. Seuls les séjours d'été ont permis un échange sur le réalisé avec les familles. Cette première CTG installée en plein covid nous a laissé peu d'ouverture et de recul sur les différents aménagements possibles pour répondre à la démarche CTG attendue.

Premières propositions d'enjeux pour la prochaine CTG (à comparer avec celles issus de la révision du diagnostic) :

- -Réfléchir à permettre l'implication des usagers dans la démarche d'évaluation des actions à/ou réaliser (ées).
- -Penser les différents outils adaptés à un retour des habitants sur les actions à/ou mener(ées).

Question «3 : Question : En quoi la CTG a-t-elle permis d'apporter une nouvelle organisation de service ?

Dimensions abordées (à cocher, plusieurs dimensions possibles):

Réalisation des actions □, Démarche □, Impact ⊠

Analyse:

Suite au retour du quizz et du questionnaire, il paraît visible que le Pôle Education doit davantage communiquer autour de la démarche CTG et de ses enjeux :

- 42% des agents Petite Enfance maîtrisent la démarche
- 30% des agents Enfance maîtrisent la démarche
- 80% des agents Jeunesse maîtrisent la démarche

Les résultats expriment également une meilleure visibilité de l'ensemble des services éducatifs sur la Commune par les agents. La création du pôle semble être en adéquation avec les besoins des familles recensés. La nouvelle organisation de suivi d'activité mensuel est apprécié par les acteurs du pôle Education. L'ensemble des 5 secteurs concernés sont satisfaits des résultats des projets transversaux.

- 72% des agents Petite Enfance sont satisfaits de la nouvelle organisation et de la création du pôle
- 62% des agents Enfance sont satisfaits de la nouvelle organisation et de la création du pôle
- 67% des agents Jeunesse sont satisfaits de la nouvelle organisation et de la création du pôle

Premières propositions d'enjeux pour la prochaine CTG (à comparer avec celles issus de la révision du diagnostic) :

- -Communiquer davantage sur les différents secteurs autour de la démarche CTG
- -Accentuer la participation des différents services afin de permettre une meilleure compréhension de la démarche et de ses enjeux.
- -Maintenir les changements d'organisation qui ont eu lieu et continuer d'en apporter une bonne lecture et une bonne mise œuvre aux différents secteurs du pôle Education.
 - -Renforcer les actions transversales afin de faciliter la compréhension et les enjeux du pôle.

ANNEXE 6 — Décision du conseil municipal de la commune de Pierrelaye en date du 26 mars 2025